

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DU NORD**

**Numéro**

**2021 - 60**

**Septembre**

**SOMMAIRE**

<b>Conseil départemental Réunion du 17 mai 2021</b>		Rapport d'activité 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	73
Compte Administratif 2020 - Budget Principal	7	Suite des opérations relatives à la liquidation de la Société Publique Locale (SPL) Ruches d'Entreprises	75
Compte administratif 2020 - Budget annexe Laboratoire départemental	29	Actualisation des modalités d'attribution du forfait mobilités durables concernant les cycles, élargissement au covoiturage	77
Compte de gestion 2020 - Budget Principal	33	Stratégie du Comité du Détroit	79
Compte de gestion 2020 - Budget annexe Laboratoire départemental	35	Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2021 - Budget Principal	81
Plan départemental pour les jeunes : 20 mesures en faveur des jeunes nordistes	37	Participation du Département du Nord aux opérations de clôture du fonds régional dénommé « Fonds COVID Relance Hauts-de-France »	86
Accord départemental de relance dans le Nord	42	Maintien de la majoration de la rémunération des apprenti(e)s	88
Aménagement Territorial - Signature d'une convention de partenariat avec l'Association des Maires Ruraux du Nord	67	Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale et médicale	90
Pacte de relance entre le Département du Nord et la Fédération Française du Bâtiment du Nord-Pas-de-Calais	69	Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels	92
Pacte de relance entre le Département du Nord et la Fédération Régionale des Travaux Publics des Hauts-de-France	71		

Convention entre le Département du Nord et l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) fixant les modalités de l'expérimentation relative au crédit d'impôt contemporain appliqué aux services d'aide à la personne	95	Evolution des tarifs 2022 de la demi-pension des collèges publics	112
Signature d'un accord de partenariat dans le cadre du plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé (offres de soin et de prévention), en faveur des publics et territoires du Département du Nord	97	Logements de fonction : Actualisation de la répartition des logements de fonction par emploi et simplification des arrêtés de concession et conventions d'occupation	115
Adhésion du Département du Nord au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Santé numérique Hauts-de-France et au Groupement de Coopération Sanitaire Achat Mutualisé d'Equipements Informatiques et de Technologies de l'Information et de la Communication (GCS AMEITIC)	99	Valorisation des documents issus du désherbage des collections de la Médiathèque départementale du Nord	117
Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2021	101	Autorisation de signature du Contrat de Rayonnement Touristique de l'Avesnois et de la Thiérache	119
Attribution de participations financières à l'association « Tous Tes Possibles » pour la mise en œuvre de son action « Aller vers les plus fragiles » et au MEDEF Lille métropole pour son action « club des entreprises inclusives »	105	Renonciation à la récupération des quotes-parts des surcompensations relatives aux obligations de service public versées par le Département à la SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix sur la durée du premier contrat d'exploitation 2012-2017 et au titre de l'année 2020	121
Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance - Bilan d'exécution pour l'année 2020 et avenant financier pour l'année 2021	108	Mise en place d'un nouveau partenariat avec l'association « A la rencontre de nos fermes » pour la poursuite des opérations de soutien aux producteurs locaux en difficulté et d'aides alimentaires	123
Compensation des pertes d'activité des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) liées à la crise sanitaire	110	Convention tripartite avec le centre pénitentiaire de Maubeuge, le SPIP et le Département du Nord permettant des étapes exceptionnelles du Camion bleu de l'Avesnois - France Services au sein du centre pénitentiaire durant l'année 2021	125
		Inscription du nouveau tracé du chemin de Grande Randonnée de Pays du Bassin Minier de Aubry-du-Hainaut à Bruay-sur-l'Escaut	127

Mise en œuvre d'un programme 129  
départemental de plantations de haies  
bocagères sur les abords du domaine  
routier départemental sur les  
arrondissements d'Avesnes et de Cambrai

Nouvelle charte de l'Ecole rurale dans le 131  
département du Nord 2021- 2024

Accord de principe sur la constitution 133  
d'une Société Anonyme de Coordination  
(SAC) entre Partenord Habitat et Vilogia

Politique de l'Habitat et du Logement : 136  
approbation du nouveau Plan  
Départemental de l'Habitat (PDH) 2021-  
2027

Adhésion au syndicat mixte ouvert pour 138  
la gestion du Parc Animalier de  
Maubeuge



**DECISIONS**  
**Conseil départemental**  
**du 17 mai 2021**



0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-210517DELIBCABPDE

Date de réception en préfecture le 9 juin 2021

Affiché le 9 juin 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) : Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Compte Administratif 2020 - Budget Principal

Vu le rapport DFCG/2021/178

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

## DECIDE à la majorité:

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Compte Administratif du Département pour l'exercice 2020 tel qu'il est présenté dans le rapport (annexe 1) et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 2) et les annexes au rapport (annexe 3, annexe 4, annexe 5).

Le Compte Administratif a été arrêté, en mouvements réels (hors résultats antérieurs reportés), à 3 107 198 701,75 € en dépenses et à 3 099 054 723,90 € en recettes, dégagant un excédent global de clôture hors reports de 73 048 430,00 € qui se décompose comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	+91 693 570,29 €
Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs	+81 162 949,04 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>+172 856 519,33 €</b>
Résultat d'investissement de l'exercice 2020	-5 732 212,00 €
Résultat d'investissement des exercices antérieurs	-94 075 877,33 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-99 808 089,33 €</b>
<b>Résultat net final (hors reports)</b>	<b>+73 048 430,00 €</b>
Reports	-118 000,00 €
<b>Résultat net des reports</b>	<b>+72 930 430,00 €</b>

En tenant compte des reports 2020 à financer sur 2021, l'excédent net à reporter en 2021 est de 72 930 430,00 €.

- d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal de 172 856 519,33 € au budget supplémentaire 2021 :
  - o à la couverture du déficit d'investissement pour 99 808 089,33 € ;
  - o à la couverture des restes à réaliser de la section d'investissement pour 118 000,00 € ;
  - o à la section de fonctionnement pour le solde, soit 72 930 430,00 €.
- d'admettre en non-valeur les titres et pour un montant de 973 604,42 € tels que présentés en annexe 5.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 9 h 35.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DEL PIERO et MASQUELIER ainsi que Messieurs BAUDOUX, DETAVERNIER (porteur du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE) et HIRAUX.

En application du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L.3312-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LECERF, Président du Conseil départemental du Nord, a assisté au débat mais a quitté la salle préalablement au vote sur le compte administratif 2020 en cédant la Présidence à Monsieur POIRET, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Madame FREMAUX avait donné pouvoir à Monsieur LECERF, Président du Conseil départemental du Nord. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 11 h 05.

Au moment du vote, 69 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 2

N'ont pas pris part au vote : 1 (le Président du Conseil départemental du Nord en application de l'article L3312-5 du CGCT)

Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 79

Majorité des suffrages exprimés : 40

Pour : 49 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 30 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés – Madame MASQUELIER, non inscrite)

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

# Annexe n°3

Répartition par chapitre

## BUDGET PRINCIPAL - CA 2020 - REPARTITION PAR CHAPITRE

### Fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Dépense	Recette
930	SERVICES GENERAUX	128 975 821,91	20 841 526,62
931	SECURITE	93 000 000,00	
932	ENSEIGNEMENT	141 682 791,16	5 774 835,33
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	29 455 071,92	963 456,59
934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	84 161 665,22	4 042 150,94
935	ACTION SOCIALE (HORS 9354 RMI, HORS 9355 APA ET HORS 9356 RSA)	1 119 053 728,53	71 045 708,16
9354	REVENU MINIMUM D'INSERTION	874 022,50	8 062,79
9355	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	246 134 397,46	84 542 949,61
9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	720 720 190,73	43 857 003,90
936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	58 024 066,01	1 747 193,07
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 318 061,09	12 756 769,55
938	TRANSPORTS		500,00
939	DEVELOPPEMENT	7 761 400,24	279 699,11
940	IMPOSITIONS DIRECTES	0,00	828 841 653,00
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	25 732 184,00	1 187 861 344,90
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		639 861 460,20
943	OPERATIONS FINANCIERES	18 850 409,05	3 392 825,80
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	731 240,15	8 759,20
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES		895 000,00
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	148 405 974,19	18 853 695,68
	<b>TOTAL</b>	<b>2 833 881 024,16</b>	<b>2 925 574 594,45</b>

### Investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Dépense	Recette
900	SERVICES GENERAUX	24 471 872,31	110 027,52
902	ENSEIGNEMENT	66 743 253,77	15 359 452,47
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	7 247 588,10	262 600,54
904	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	167 566,28	
905	ACTION SOCIALE (HORS 9054 RMI ET HORS 9056 RSA)	8 566 302,59	11 839,06
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	69 896 808,13	5 425 628,46
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	4 628 766,33	300 970,43
909	DEVELOPPEMENT	1 071 665,28	
910	SERVICES GENERAUX	210 000,00	
911	SECURITE	6 000 000,00	
912	ENSEIGNEMENT	1 243 486,57	
913	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	901 305,37	
914	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	277 289,35	
915	ACTION SOCIALE (HORS 9154 RMI ET HORS 9156 RSA)	21 871 219,46	
916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	12 667 016,02	
917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	34 272 041,12	386 374,82
918	TRANSPORTS	5 340 000,00	
919	DEVELOPPEMENT	2 669 791,18	
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		23 173 343,11
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	153 364 805,96	239 713 708,99
92410	Remembrements effectués d'office pour le compte de tiers	104 051,11	
92418	Opérations d'investissement constructions de lycées (cités mixtes)	8 822,85	1 695 215,87
925	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 600 157,34	7 600 157,34
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	18 853 695,68	148 405 974,19
	<b>TOTAL</b>	<b>448 177 504,80</b>	<b>442 445 292,80</b>

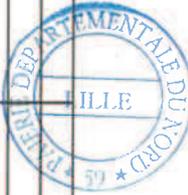
# Annexe n°4

Etat des restes à réaliser

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES**

**I**  
**C2**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		
900	Services généraux	(0) 118 000,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
904	Prévention médico-sociale	0,00
905	Action sociale	0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
905-6	Revenu de solidarité active	0,00
906	Réseaux et infrastructures	0,00
907	Aménagement et environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Développement	0,00
910	Services généraux	0,00
911	Sécurité	0,00
912	Enseignement	0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
914	Prévention médico-sociale	0,00
915	Action sociale	0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
915-6	Revenu de solidarité active	0,00
916	Réseaux et infrastructures	0,00
917	Aménagement et environnement	0,00
918	Transports	0,00
919	Développement	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		
930	Services généraux	(0) 118 000,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
934	Prévention médico-sociale	0,00
935	Action sociale	0,00



Chap. / Art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00
936	Réseaux et infrastructures	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Développement	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus.	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES**

**I**  
**C3**

Chap. / Art. (1)	Libellé	(III)	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>			
900	Services généraux		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseignement		0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0,00
904	Prévention médico-sociale		0,00
905	Action sociale		0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion		0,00
905-6	Revenu de solidarité active		0,00
906	Réseaux et infrastructures		0,00
907	Aménagement et environnement		0,00
908	Transports		0,00
909	Développement		0,00
910	Services généraux		0,00
911	Sécurité		0,00
912	Enseignement		0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0,00
914	Prévention médico-sociale		0,00
915	Action sociale		0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion		0,00
915-6	Revenu de solidarité active		0,00
916	Réseaux et infrastructures		0,00
917	Aménagement et environnement		0,00
918	Transports		0,00
919	Développement		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>			
930	Services généraux	(IV)	0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseignement		0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0,00
934	Prévention médico-sociale		0,00
935	Action sociale		0,00



Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00
936	Réseaux et infrastructures	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Développement	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.



ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2020

Dépenses investissement engagées non mandatées

Imputation comptable	Chapitre	Numero complet engagement	Objet engagement	Date engagement	Nominatif engagement	Montant reporté
266	923	2020-106606-0000	Fonds COVID	16/12/2020	REGION HAUTS DE FRANCE	118 000,00
<b>Total</b>						<b>118 000,00</b>

Fait à LILLE  
Le 10 mars 2021

Pour le Président et par délégation  
La Directrice Adjointe des Finances et du Conseil en Gestion,



Clarisse VANBOCQUESTAL

*Le 15 Avril 2021*

Le Payeur Départemental du Nord



*[Signature]*  
Administrateur des Finances Publiques

# Annexe n°5

Liste des admissions en non valeur

## Admissions en non valeur proposées

Exercice	Titre	Mandat (OR)	Montant du titre	Non Valeur proposée Payeur	Référence
<b>Totaux budget général</b>			<b>1 279 910,09</b>	<b>973 604,42</b>	
2005	12959		645,80	626,80	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2006	24832		1 217,64	1 217,64	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2005	13145		654,59	476,69	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2006	27182		8 698,31	253,00	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2008	9410		661,87	661,87	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2006	27064		213,90	206,40	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2006	27183		4 961,41	4 961,41	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2006	5585		486,31	486,31	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2007	4860		396,94	396,94	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2007	3890		1 195,30	763,87	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2007	6137		878,56	878,56	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2007	5298		277,45	277,45	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2006	32603		2 278,10	2 212,10	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2007	15978		388,05	382,59	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2005	10924		897,45	897,45	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2001	7940		4 399,34	4 399,34	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2002	2581		3 321,71	3 321,71	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2002	2580		2 731,19	2 731,19	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2007	34346		14 350,87	14 350,87	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2001	13262		630,26	630,26	150 n° 4067660232 du 03/10/2019
2007	7174		737,67	737,67	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2001	8202		1 154,43	1 154,43	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2006	10303		4 858,77	4 858,77	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2006	703		5 000,00	5 000,00	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2007	16496		1 042,96	1 042,96	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2005	18412		1 635,25	925,90	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2007	6129		870,38	170,38	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2007	3258		1 965,64	165,64	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2007	3242		4 682,98	182,00	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2007	25928		4 525,24	2 262,64	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2007	17546		584,09	584,09	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2010	28645		173,19	173,19	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2004	5955		587,00	570,00	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2003	6554		53 925,28	2 697,33	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2004	17345		367,95	356,95	151 n° 4067660532 du 03/10/2019
2006	15539		677,95	657,95	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2006	10210		474,80	460,80	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2006	13812		757,46	735,46	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2005	2570		926,82	899,82	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2005	462		667,66	648,66	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2006	9552		525,48	510,48	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2006	2063		770,70	748,70	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2003	14576		874,15	874,15	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2006	29046		222,84	222,84	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2006	29045		598,38	598,38	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2006	29044		302,76	302,76	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2006	29043		781,47	781,47	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2006	29047		182,91	182,91	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2005	5467		369,43	358,43	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2006	11129		306,36	139,61	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2005	5475		464,72	450,72	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2005	6703		319,30	310,30	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2005	4866		330,14	320,14	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2005	735		520,78	495,78	152 n° 4067670532 du 03/10/2019
2000	9628		370,76	370,76	153 n° 4067460532 du 03/10/2019
2008	1403		922,00	922,00	154 n° 4067870232 du 03/10/2019
2008	35468		351,63	351,63	155 n° 4067670832 du 03/10/2019
2013	3565		531,20	531,20	156 n° 4068060232 du 03/10/2019
2007	39474		1 036,48	518,24	157 n° 4067460832 du 03/10/2019
2007	66		842,03	842,03	157 n° 4067460832 du 03/10/2019
2010	12099		2 010,62	2 010,62	158 n° 4068070232 du 03/10/2019
2005	7600		3 955,10	3 955,10	159 n° 4068060532 du 03/10/2019
2006	7861		3 721,15	3 613,15	159 n° 4068060532 du 03/10/2019
2006	27210		933,85	906,85	159 n° 4068060532 du 03/10/2019
2006	3260		595,87	578,87	160 n° 4067860532 du 03/10/2019
2010	14314		2 186,09	2 186,09	160 n° 4067860532 du 03/10/2019
2006	10278		187,82	180,32	161 n° 4067461132 du 03/10/2019
2006	8947		2 698,32	2 698,32	161 n° 4067461132 du 03/10/2019
2005	6349		1 429,83	1 429,83	161 n° 4067461132 du 03/10/2019
2006	14312		1 009,70	1 009,70	161 n° 4067461132 du 03/10/2019
2009	32818		135,07	135,07	161 n° 4067461132 du 03/10/2019
2002	6934		2 914,00	2 914,00	163 n° 4068460232 du 03/10/2019

## Admissions en non valeur proposées

Exercice	Titre	Mandat (OR)	Montant du titre	Non Valeur proposée Payeur	Référence
2003	14570		4 199,98	4 199,98	163 n° 4068460232 du 03/10/2019
2006	24103		392,09	381,09	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	30237		362,00	351,00	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	30343		446,06	233,06	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	1084		1 491,66	121,70	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	1085		1 215,24	887,20	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	28443		531,26	516,26	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	32445		757,46	735,46	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	24703		637,24	637,24	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	500		329,69	319,69	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	2148		891,92	865,92	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	29258		376,67	376,67	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	30104		198,04	190,54	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	16451		487,33	473,33	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	27997		785,18	762,18	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	24006		439,18	426,18	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	32432		421,14	421,14	164 n° 4067470832 du 03/10/2019
2006	30350		308,26	299,26	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2006	28265		1 155,98	35,00	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	12901		414,57	402,57	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	12900		323,03	314,03	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	10020		862,56	837,56	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	323		378,73	367,73	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	7292		938,59	911,59	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	12964		376,75	365,75	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	7511		314,18	305,18	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	7510		998,53	334,35	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	186		492,05	428,05	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	7737		378,73	367,73	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	12834		567,50	567,50	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	20341		770,70	530,70	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	23836		570,70	553,70	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	23835		379,14	368,14	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	174		499,32	484,32	165 n° 4067461432 du 03/10/2019
2005	14689		281,63	273,63	166 n° 4068280532 du 03/10/2019
2005	643		853,24	828,24	166 n° 4068280532 du 03/10/2019
2005	17213		680,35	660,35	166 n° 4068280532 du 03/10/2019
2005	19896		853,75	828,75	166 n° 4068280532 du 03/10/2019
2005	7278		1 103,19	767,00	166 n° 4068280532 du 03/10/2019
2005	10760		366,00	355,00	166 n° 4068280532 du 03/10/2019
2005	15291		312,87	303,87	166 n° 4068280532 du 03/10/2019
2005	12961		330,14	320,14	166 n° 4068280532 du 03/10/2019
2006	11093		772,90	772,90	1 n° 4323230232 du 12/03/2020
2014	22134		78,00	58,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2015	27421		120,00	113,76	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2015	31704		120,00	113,76	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2014	17726		93,33	18,03	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2015	31271		180,00	180,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2015	9070		90,00	90,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2018	962		120,00	120,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2017	25213		120,00	120,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2018	13693		160,00	96,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2015	9031		343,33	343,33	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2015	5100		123,33	123,33	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2015	27250		5,00	5,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2015	43558		100,00	8,33	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2019	8865		62,00	62,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2018	35492		179,00	179,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2015	28595		30,00	30,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2015	39884		360,00	360,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2015	10343		940,00	940,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2015	43234		40,00	40,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2016	3421		30,00	30,00	2 n° 4319441132 du 11/03/2020
2011	18827		60,00	7,50	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2018	653		120,00	120,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2017	18123		60,00	60,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2016	33172		121,00	121,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2016	7038		100,00	100,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2017	5674		26,00	26,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2015	28516		46,00	42,53	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2014	53997		225,00	225,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2015	22335		375,00	375,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2015	10463		80,00	80,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2016	3369		590,00	408,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020

## Admissions en non valeur proposées

Exercice	Titre	Mandat (OR)	Montant du titre	Non Valeur proposée Payeur	Référence
2017	6633		300,00	300,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2017	6632		77,00	77,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2016	34525		120,00	120,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2015	43271		180,00	180,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2016	4365		388,00	388,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2018	41591		20,00	20,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2018	295		220,00	220,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2017	6634		240,00	240,00	3 n° 4319040832 du 11/03/2020
2016	3734		180,00	10,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2016	34530		60,00	60,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2012	19205		150,00	150,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2013	4025		150,00	150,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2012	10159		150,00	150,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2011	4277		150,00	150,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2013	31249		150,00	150,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2014	53927		75,00	75,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2013	21824		150,00	150,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2013	21825		150,00	150,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2014	23977		153,33	153,33	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2012	5669		150,00	150,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2014	41244		75,00	75,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2012	29432		150,00	150,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2014	12677		150,00	150,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2011	25179		125,00	125,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2011	13216		130,00	130,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2011	18381		150,00	150,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2010	28831		450,00	400,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2006	22448		32,50	25,00	4 n° 4317830532 du 11/03/2020
2019	8721		1 147,00	622,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2012	1193		17,50	17,50	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2012	10572		12,50	12,50	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2015	28584		120,00	120,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2016	3537		120,00	120,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2016	19378		53,00	53,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2016	3436		30,00	30,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2016	3424		30,00	30,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2014	21668		30,00	30,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2015	31041		310,00	310,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2014	39925		30,00	30,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2014	39924		19,32	19,32	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2011	24747		135,00	8,50	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2012	2641		135,00	135,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2011	4141		74,00	74,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2011	13539		44,52	44,52	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2013	21214		46,00	46,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2013	31010		14,00	14,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2015	34939		371,66	371,66	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2016	3247		70,00	70,00	5 n° 4317651132 du 11/03/2020
2017	33939		800,00	800,00	6 n° 4319430532 du 11/03/2020
2007	27056		800,00	499,02	6 n° 4319430532 du 11/03/2020
2018	14478		958,14	0,02	7 n° 4318830532 du 11/03/2020
2019	16887		1 872,84	0,01	7 n° 4318830532 du 11/03/2020
2017	38802		1 500,00	1 500,00	8 n° 4317650832 du 11/03/2020
2017	38827		1 500,00	1 500,00	8 n° 4317650832 du 11/03/2020
2017	38850		1 500,00	1 479,10	8 n° 4317650832 du 11/03/2020
2016	15957		1 500,00	1 500,00	8 n° 4317650832 du 11/03/2020
2007	9743		1 372,04	1 232,04	8 n° 4317650832 du 11/03/2020
2015	2556121032	5000	586,09	0,09	9 n° 4317630832 du 11/03/2020
2019	4380230032	1001	8,26	8,26	10 n° 4317642032 du 11/03/2020
2013	1715950032		460,00	435,00	11 n° 4319040532 du 11/03/2020
2013	1715950032		460,00	25,00	11 n° 4319040532 du 11/03/2020
2011	1182265932		343,00	343,00	11 n° 4319040532 du 11/03/2020
2011	1182265732		535,00	535,00	11 n° 4319040532 du 11/03/2020
2011	1182265832		234,00	234,00	11 n° 4319040532 du 11/03/2020
2011	1182265532		1 218,00	1 218,00	11 n° 4319040532 du 11/03/2020
2011	1182266032		442,00	442,00	11 n° 4319040532 du 11/03/2020
2011	1182265632		410,00	410,00	11 n° 4319040532 du 11/03/2020
2008	432300132	13859	178,59	178,59	12 n° 4317641732 du 11/03/2020
2008	432310632	13860	217,76	217,76	12 n° 4317641732 du 11/03/2020
2012	1328083132	3028	797,13	0,01	14 n° 4317230532 du 11/03/2020
2015	2378920532	3567	8,86	8,86	15 n° 4319440232 du 11/03/2020
2015	2378920932	3568	144,35	136,82	15 n° 4319440232 du 11/03/2020
2019	4675651232	2585	921,61	0,45	15 n° 4319440232 du 11/03/2020

## Admissions en non valeur proposées

Exercice	Titre	Mandat (OR)	Montant du titre	Non Valeur proposée Payeur	Référence
2014	2113351832	4077	149,40	149,40	15 n° 4319440232 du 11/03/2020
2014	2113351732	4076	149,40	41,00	15 n° 4319440232 du 11/03/2020
2014	2113351632	4075	149,40	149,40	15 n° 4319440232 du 11/03/2020
2017	21578		274,00	2,00	16 n° 4319440532 du 11/03/2020
2013	33855		2 000,00	2 000,00	17 n° 4319440832 du 11/03/2020
2013	13670		9 058,03	9 058,03	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2015	44672		383,63	383,63	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2007	26843		609,76	571,76	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2007	39231		762,18	742,18	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2008	3179		12 381,21	12 381,21	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2012	20586		11 645,84	11 645,84	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2007	29814		775,92	728,39	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2015	39924		640,24	210,23	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2014	17810		11 450,23	11 101,06	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2012	20591		416,00	416,00	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2015	22218		13 482,90	13 482,90	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2009	10781		223,96	203,96	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2008	25998		5 642,75	3 491,75	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2012	26104		18 371,56	18 366,94	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2008	8423		18 983,99	14 826,60	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2012	17965		4 944,45	4 944,45	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2015	8981		602,58	602,58	21 n° 4320241132 du 12/03/2020
2017	21962		10 833,12	10 833,12	21 n° 4320241132 du 12/03/2020
2017	28786		1 220,21	1 220,21	21 n° 4320241132 du 12/03/2020
2018	13051		758,89	758,89	21 n° 4320241132 du 12/03/2020
2010	14090		415,40	415,40	21 n° 4320241132 du 12/03/2020
2014	32470		1 569,42	1 569,42	21 n° 4320241132 du 12/03/2020
2014	46215		4 815,72	4 440,27	21 n° 4320241132 du 12/03/2020
2016	8288		6 131,99	0,02	21 n° 4320241132 du 12/03/2020
2017	14377		8 760,00	8 760,00	21 n° 4320241132 du 12/03/2020
2014	11932		23 628,24	20 252,88	21 n° 4320241132 du 12/03/2020
2010	13158		3 997,95	3 997,95	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2010	7834		2 663,40	2 663,40	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2008	24662		5 380,98	2 230,98	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2008	22460		1 021,25	1 021,25	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2008	7518		726,25	581,00	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2014	8075		4 095,17	2 884,91	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2007	6036		842,40	842,40	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2010	14241		2 329,92	310,80	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2015	17914		898,35	898,35	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2008	13133		8 294,48	3 986,03	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2009	32496		1 703,23	1 703,23	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2016	14825		132,48	132,48	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2015	47647		40,81	40,81	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2015	47162		789,30	789,30	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2019	19686		838,81	0,30	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2019	25036		226,82	0,20	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2015	23706		736,80	736,80	22 n° 4322830532 du 12/03/2020
2009	1771		4 473,18	3 752,37	23 n° 4322630832 du 12/03/2020
2009	6549		120,10	120,10	23 n° 4322630832 du 12/03/2020
2010	23994		816,35	816,35	23 n° 4322630832 du 12/03/2020
2018	31562		13 706,06	13 706,06	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2011	20690		457,09	439,61	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2019	4153		546,65	546,65	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2014	36477		634,77	2,77	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2015	11028		4 334,12	4 334,12	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2015	11029		3 370,74	3 370,74	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2017	33747		6 144,12	6 144,12	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2016	29681		597,60	597,60	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2016	29682		303,01	303,01	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2017	33198		17 515,83	17 515,83	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2018	31812		11 680,35	11 558,35	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2014	49396		613,80	213,04	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2013	13896		539,76	539,76	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2016	29687		4 822,44	4 822,44	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2014	49383		642,48	642,48	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2013	16397		493,25	469,48	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2018	863		470,47	470,47	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2006	5716		552,00	36,00	25 n° 4321030532 du 12/03/2020
2006	24054		3 873,02	2 531,45	25 n° 4321030532 du 12/03/2020
2006	6718		632,29	614,29	25 n° 4321030532 du 12/03/2020
2017	6795		7 482,67	7 482,67	25 n° 4321030532 du 12/03/2020
2016	3821		337,94	137,94	26 n° 4320251432 du 12/03/2020

## Admissions en non valeur proposées

Exercice	Titre	Mandat (OR)	Montant du titre	Non Valeur proposée Payeur	Référence
2015	5305		2 579,52	2 579,52	26 n° 4320251432 du 12/03/2020
2016	7617		295,32	295,32	26 n° 4320251432 du 12/03/2020
2016	8213		76,14	76,14	26 n° 4320251432 du 12/03/2020
2011	5616		1 159,26	30,00	26 n° 4320251432 du 12/03/2020
2016	7627		33,42	33,42	26 n° 4320251432 du 12/03/2020
2016	10969		75,53	75,53	26 n° 4320251432 du 12/03/2020
2015	22531		422,95	422,95	26 n° 4320251432 du 12/03/2020
2015	48831		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2016	13728		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2016	27273		60,00	52,26	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2015	47977		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2016	1473		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2015	45462		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2016	24453		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2016	21037		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2016	5809		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2015	47787		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2015	47853		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2015	47791		6,00	6,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2016	17485		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2015	47903		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2015	48006		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2015	48113		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2016	10064		60,00	60,00	27 n° 4322630532 du 12/03/2020
2006	28944		2 377,06	2 308,06	28 n° 4323030232 du 12/03/2020
2006	12745		796,50	416,50	28 n° 4323030232 du 12/03/2020
2006	26315		2 152,97	2 089,97	28 n° 4323030232 du 12/03/2020
2006	26309		4 824,19	1 922,08	28 n° 4323030232 du 12/03/2020
2006	26306		1 281,98	337,56	28 n° 4323030232 du 12/03/2020
2016	42323		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2016	38431		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2015	29244		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2016	28424		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2015	42311		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2015	26816		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2016	23591		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2015	45251		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2016	1261		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2016	10665		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2016	21310		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2016	36059		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2015	33989		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2016	18078		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2016	6814		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2016	30522		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2017	2764		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2017	3167		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2016	13325		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2015	48584		200,00	200,00	29 n° 4320430532 du 12/03/2020
2010	7153		822,80	822,80	30 n° 4322430832 du 12/03/2020
2014	39853		443,52	443,52	30 n° 4322430832 du 12/03/2020
2017	24782		80,78	26,92	30 n° 4322430832 du 12/03/2020
2010	23259		225,00	225,00	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2009	29872		225,00	225,00	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2006	28020		4 840,74	4 699,74	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2009	21781		39 305,87	39 275,87	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2007	34289		529,38	170,62	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2007	31242		7 203,62	6 903,62	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2009	32021		409,85	409,85	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2010	4841		2 459,10	2 459,10	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2006	15590		1 487,48	1 444,48	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2012	9997654		100,00	100,00	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2007	1634		4 846,65	4 637,33	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2009	5275		5 901,04	5 817,81	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2007	38151		3 416,21	2 636,21	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2009	32968		2 147,06	0,15	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2008	25192		394,16	344,16	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2008	6345		36 934,10	18 867,50	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2009	25922		258,16	258,16	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2009	11495		197,08	149,08	31 n° 4321840532 du 12/03/2020
2005	1134		330,14	109,00	32 n° 4321440532 du 12/03/2020
2017	42440		835,66	835,66	33 n° 4322030832 du 12/03/2020
2016	1724		23,03	0,03	34 n° 4320841432 du 12/03/2020

## Admissions en non valeur proposées

Exercice	Titre	Mandat (OR)	Montant du titre	Non Valeur proposée Payeur	Référence
2015	32927		23,03	0,03	34 n° 4320841432 du 12/03/2020
2014	4365		200,00	125,21	34 n° 4320841432 du 12/03/2020
2015	20978		200,00	200,00	34 n° 4320841432 du 12/03/2020
2015	12197		200,00	200,00	34 n° 4320841432 du 12/03/2020
2015	16835		200,00	200,00	34 n° 4320841432 du 12/03/2020
2015	8700		200,00	200,00	34 n° 4320841432 du 12/03/2020
2015	36668		200,00	200,00	34 n° 4320841432 du 12/03/2020
2018	33555		100,00	100,00	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2017	30856		100,00	100,00	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2012	21558		2 100,00	2 100,00	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2016	38292		117,78	0,30	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2016	43398		117,78	0,27	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2016	34645		117,78	0,30	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2009	9727		150,00	150,00	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2008	10216		150,00	109,00	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2009	606		150,00	150,00	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2016	5429		50,00	50,00	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2015	39490		66,23	0,01	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2017	2567		52,50	20,32	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2013	25821		240,00	240,00	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2012	15669		240,00	240,00	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2012	7792		240,00	100,15	35 n° 4322030232 du 12/03/2020
2015	41578		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2017	15154		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2016	28070		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2016	2052		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2016	23363		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2016	9028		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2016	20478		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2016	36140		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2017	12542		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2015	46664		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2017	7972		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2016	5083		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2016	16776		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2016	42689		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2016	32465		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2017	2337		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2017	3427		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2016	12903		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2016	38626		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2015	48459		20,00	20,00	36 n° 4320230832 du 12/03/2020
2017	27401		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2017	16878		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2017	36429		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2017	19302		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2018	34475		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2018	30940		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2018	44634		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2017	31258		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2018	7359		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2017	11978		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2018	16031		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2018	22180		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2017	24138		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2018	46993		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2018	19228		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2018	3721		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2017	41087		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2017	8993		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2018	39639		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2019	2750		200,00	200,00	37 n° 4322630232 du 12/03/2020
2015	39694		20,00	20,00	38 n° 4320251132 du 12/03/2020
2015	39329		20,00	20,00	38 n° 4320251132 du 12/03/2020
2015	39550		20,00	20,00	38 n° 4320251132 du 12/03/2020
2015	39604		20,00	20,00	38 n° 4320251132 du 12/03/2020
2015	39629		20,00	20,00	38 n° 4320251132 du 12/03/2020
2015	39422		20,00	20,00	38 n° 4320251132 du 12/03/2020
2015	39375		7,10	7,10	38 n° 4320251132 du 12/03/2020
2017	29461		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2018	35447		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2018	23930		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2018	29024		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020

## Admissions en non valeur proposées

Exercice	Titre	Mandat (OR)	Montant du titre	Non Valeur proposée Payeur	Référence
2018	7820		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2017	35347		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2017	19964		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2018	43719		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2017	23048		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2018	18116		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2018	46933		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2018	17061		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2017	26018		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2018	11299		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2018	2195		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2017	45051		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2017	40032		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2018	39555		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2018	25903		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2019	2114		20,00	20,00	39 n° 4321040232 du 12/03/2020
2012	19743		108,00	7,50	40 n° 4318840532 du 12/03/2020
2011	25703		100,00	48,25	40 n° 4318840532 du 12/03/2020
2016	4830		266,00	266,00	40 n° 4318840532 du 12/03/2020
2017	6090		25,00	25,00	40 n° 4318840532 du 12/03/2020
2016	12352		20,00	20,00	40 n° 4318840532 du 12/03/2020
2016	25409		62,00	62,00	40 n° 4318840532 du 12/03/2020
2016	16081		15,00	15,00	40 n° 4318840532 du 12/03/2020
2016	11046		20,00	20,00	40 n° 4318840532 du 12/03/2020
2016	8487		30,00	30,00	40 n° 4318840532 du 12/03/2020
2019	33220		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2019	23302		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2014	31575		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2014	52948		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2019	30388		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2019	18428		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2019	27914		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2014	14608		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2014	19487		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2014	42125		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2019	5096		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2014	24942		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2014	39035		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2014	48230		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2015	3768		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2015	1577		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2014	10160		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2019	9884		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2019	15554		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2014	33291		200,00	200,00	41 n° 4321430832 du 12/03/2020
2006	13038		14 155,92	13 743,92	43 n° 4320840232 du 12/03/2020
2017	17650		2 123,44	731,43	44 n° 4321030232 du 12/03/2020
2019	28360		3 150,76	3,85	44 n° 4321030232 du 12/03/2020
2019	43706		91 123,20	0,20	44 n° 4321030232 du 12/03/2020
2019	24196		1 773,12	0,93	44 n° 4321030232 du 12/03/2020
2017	14654		3 529,95	2 089,95	44 n° 4321030232 du 12/03/2020
2015	31547		1 029,62	0,62	45 n° 4320250832 du 12/03/2020
2015	34846		16 571,30	16 571,30	46 n° 4320830232 du 12/03/2020
2013	34101		1 751,50	1 751,50	50 n° 4324840532 du 13/03/2020
2007	5869		120,00	120,00	51 n° 4324040832 du 13/03/2020
2016	39994		300,00	300,00	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2019	16		5 998,00	2 000,00	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2018	8683		688,26	688,26	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2019	11813		400,00	400,00	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2016	39984		300,00	300,00	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2018	21113		2 390,00	2 390,00	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2018	31798		15 633,57	15 633,57	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2016	44468		563,30	563,30	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2017	9783		300,00	300,00	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2016	44286		514,73	7,24	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2019	17		200,00	200,00	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2018	14414		1 723,07	1 723,07	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2018	21126		5 331,00	5 331,00	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2017	10020		2 396,93	2 370,50	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2017	21698		685,61	188,61	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2017	10049		2 067,19	2 067,19	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2018	14392		1 132,22	1 132,22	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2014	21583		75,00	75,00	53 n° 4326040232 du 13/03/2020

## Admissions en non valeur proposées

Exercice	Titre	Mandat (OR)	Montant du titre	Non Valeur proposée Payeur	Référence
2016	37285		1 294,96	1 294,96	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2017	38021		1 294,42	158,99	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2011	5685		1 044,80	804,80	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2016	37312		316,66	316,66	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2016	37313		1 383,78	1 383,78	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2015	27801		448,18	448,18	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2017	32756		635,17	181,46	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2017	32755		413,72	118,20	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2011	20676		809,76	265,56	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2015	14759		672,42	672,42	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2011	26746		372,66	372,66	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2018	8272		278,07	278,07	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2014	55251		439,39	439,39	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2016	29601		2 298,24	2 298,24	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2017	33073		432,66	432,66	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2015	5818		439,39	265,57	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2018	735		11 320,22	11 320,22	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2015	18017		887,57	887,57	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2011	27532		809,76	809,76	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2017	42605		10 715,54	10 715,54	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2018	31739		954,94	954,94	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2016	18653		2 349,76	1 834,72	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2017	33649		1 421,34	1 421,34	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2013	11881		1 618,49	1 595,47	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2016	40542		461,26	461,26	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2012	23014		734,77	146,95	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2016	32637		254,33	14,33	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2017	33635		461,72	461,72	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2015	27815		2 938,08	2 746,08	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2017	32410		271,97	271,97	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2017	10150		13 781,31	13 781,31	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2017	10446		773,17	773,17	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2012	23069		1 752,22	1 752,22	55 n° 4324840232 du 13/03/2020
2010	25362		227,44	48,25	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2013	12098		5 452,08	5 200,16	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2017	32309		2 061,62	2 061,62	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2013	34975		7 269,71	6 200,96	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2013	15066		417,94	17,94	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2019	40193		1 391,82	1 391,82	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2015	19902		24 961,44	17 784,59	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2014	49359		16 097,18	5 586,96	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2014	28942		1 064,88	212,98	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2017	37557		4 345,11	4 345,11	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2015	27833		4 035,17	4 035,17	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2015	27832		234,54	234,54	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2016	37308		4 790,02	4 565,02	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2018	8306		1 531,33	1 531,33	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2014	55239		1 525,15	1 525,15	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2015	40294		5 120,14	5 120,14	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2012	18463		2 176,80	2 176,80	56 n° 4325040532 du 13/03/2020
2011	5718		1 317,04	1 217,04	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2016	41028		3 093,44	19,03	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2011	10450		2 424,47	1 464,47	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2017	37846		4 588,39	4 588,39	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2011	15271		1 614,71	1 614,71	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2012	18254		920,18	920,18	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2015	10967		731,09	731,09	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2019	4394		30 043,27	30 043,27	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2013	14993		1 291,41	1 248,93	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2017	9828		2 247,75	2 247,75	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2017	10414		14 985,04	14 985,04	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2015	18032		1 238,19	1 238,19	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2016	18591		356,21	45,16	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2017	33672		7 568,89	7 568,89	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2015	39195		5 393,40	2 593,46	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2015	19816		1 621,83	1 621,83	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2017	42691		1 665,88	1 665,88	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2017	10133		402,63	402,63	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2016	34189		6 360,69	6 360,69	57 n° 4325240232 du 13/03/2020
2017	10460		10 270,59	10 270,59	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2017	37031		277,04	277,04	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2016	34318		315,33	315,33	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2016	30184		461,26	461,26	58 n° 4325840232 du 13/03/2020

## Admissions en non valeur proposées

Exercice	Titre	Mandat (OR)	Montant du titre	Non Valeur proposée Payeur	Référence
2017	33122		2 096,25	2 096,25	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2016	14668		433,75	433,75	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2012	20649		8 901,01	1 775,03	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2014	55327		634,16	2,76	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2018	8303		11 487,08	11 487,08	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2018	14176		2 432,43	2 432,43	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2016	34296		3 611,86	3 611,86	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2013	27999		235,35	235,35	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2013	16363		336,75	320,52	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2015	10981		575,49	575,49	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2018	14086		14 026,45	14 026,45	58 n° 4325840232 du 13/03/2020
2018	36521		300,00	150,00	59 n° 4324440532 du 13/03/2020
2014	28280		4 459,90	4 459,90	60 n° 4325041132 du 13/03/2020
2008	32486		3 399,30	3 399,30	61 n° 4324240532 du 13/03/2020
2015	18891		40,00	40,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2009	32088		300,00	300,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2011	367		500,00	79,34	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2016	10		700,00	700,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2015	11319		1 000,00	1 000,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2018	8548		500,00	500,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2012	20423		750,00	750,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2009	32087		500,00	500,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2011	25511		600,00	600,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2012	11720		500,00	500,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2011	22150		500,00	500,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2014	18416		250,00	79,53	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2012	15572		500,00	500,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2016	11989		3 000,00	3 000,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2016	11988		3 000,00	3 000,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2015	43312		500,00	500,00	62 n° 4324840832 du 16/03/2020
2014	12988		942,96	655,46	63 n° 4324840832 du 08/06/2020
2019	4511		590,70	490,70	64 n° 4393920832 du 08/06/2020
2016	7176		38,40	38,40	64 n° 4393920832 du 08/06/2020
2015	27877		820,17	469,44	65 n° 4393122332 du 08/06/2020
2013	15040		651,88	75,88	65 n° 4393122332 du 08/06/2020
2020	8766		389,07	389,07	65 n° 4393122332 du 08/06/2020
2019	32529		438,13	338,13	65 n° 4393122332 du 08/06/2020
2018	41062		1 229,05	1 229,05	65 n° 4393122332 du 08/06/2020
2019	32498		550,93	550,93	65 n° 4393122332 du 08/06/2020
2018	766		1 386,00	1 386,00	65 n° 4393122332 du 08/06/2020
2014	45974		6 597,50	5 337,50	65 n° 4393122332 du 08/06/2020
2013	28859		215,33	215,33	65 n° 4393122332 du 08/06/2020
2014	46031		878,78	878,78	65 n° 4393122332 du 08/06/2020
2012	4233		425,04	425,04	65 n° 4393122332 du 08/06/2020
2019	35857		2 614,41	2 614,41	66 n° 4393122332 du 08/06/2020
2019	35858		2 614,41	2 614,41	66 n° 4393122332 du 08/06/2020
2019	35466		2 614,41	2 614,41	66 n° 4393122332 du 08/06/2020
2019	35465		3 951,10	3 951,10	66 n° 4393122332 du 08/06/2020
2019	35467		2 614,41	2 614,41	66 n° 4393122332 du 08/06/2020
2019	35468		2 614,41	2 614,41	66 n° 4393122332 du 08/06/2020
2007	7218		919,80	919,80	69 n° 4393721132 du 08/06/2020
2008	15576		1 406,84	1 406,84	69 n° 4393721132 du 08/06/2020
2006	32555		1 145,32	1 112,32	69 n° 4393721132 du 08/06/2020
2007	10290		1 092,87	364,29	69 n° 4393721132 du 08/06/2020
2005	13928		1 313,40	1 313,40	69 n° 4393721132 du 08/06/2020
2007	13528		1 399,48	1 399,48	69 n° 4393721132 du 08/06/2020
2006	32566		1 037,80	677,80	69 n° 4393721132 du 08/06/2020
2006	13199		1 001,40	300,00	69 n° 4393721132 du 08/06/2020
2008	17992		2 661,30	2 661,30	70 n° 4393741732 du 08/06/2020
2009	23886		1 158,33	1 158,33	70 n° 4393741732 du 08/06/2020
2008	16472		329,75	329,75	70 n° 4393741732 du 08/06/2020
2012	19589		17 437,10	14 687,49	70 n° 4393741732 du 08/06/2020
2019	30821		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020
2019	21811		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020
2019	34879		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020
2019	26202		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020
2020	7212		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020
2019	3149		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020
2019	44995		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020
2020	4154		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020
2019	17955		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020
2019	39043		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020
2019	41827		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020

## Admissions en non valeur proposées

Exercice	Titre	Mandat (OR)	Montant du titre	Non Valeur proposée Payeur	Référence
2019	11062		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020
2019	13061		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020
2019	6339		50,00	50,00	71 n° 4394120832 du 08/06/2020
2008	30521		411,34	411,34	72 n° 4393160832 du 08/06/2020
2008	16543		300,14	300,14	72 n° 4393160832 du 08/06/2020
2008	108		942,60	942,60	72 n° 4393160832 du 08/06/2020
2005	12917		811,77	787,77	72 n° 4393160832 du 08/06/2020
2007	23809		311,33	311,33	72 n° 4393160832 du 08/06/2020
2009	33167		634,55	634,55	73 n° 4393520532 du 08/06/2020
2006	20902		412,00	400,00	74 n° 4393731432 du 08/06/2020
2008	27746		194,13	194,13	74 n° 4393731432 du 08/06/2020
2017	21600		690,00	690,00	77 n° 4393122032 du 08/06/2020
2016	33184		40,00	40,00	77 n° 4393122032 du 08/06/2020
2017	5716		60,00	60,00	77 n° 4393122032 du 08/06/2020
2016	3349		120,00	14,36	77 n° 4393122032 du 08/06/2020
2016	7751		612,00	594,52	77 n° 4393122032 du 08/06/2020
2015	13620		900,00	900,00	77 n° 4393122032 du 08/06/2020
2018	4716		1 100,00	1 100,00	77 n° 4393122032 du 08/06/2020
2019	854		200,00	112,00	77 n° 4393122032 du 08/06/2020
2018	27711		1 500,00	1 500,00	80 n° 4393190832 du 08/06/2020
2019	20319		1 500,00	1 500,00	80 n° 4393190832 du 08/06/2020
2007	15426		3 752,33	3 231,19	81 n° 4393121732 du 08/06/2020
2006	13078		840,02	816,02	82 n° 4393170532 du 08/06/2020
2006	31446		1 069,52	1 069,52	82 n° 4393170532 du 08/06/2020
2005	16605		2 361,08	2 292,08	82 n° 4393170532 du 08/06/2020
2005	16214		733,85	377,19	83 n° 4393340232 du 08/06/2020
2007	22667		704,28	704,28	83 n° 4393340232 du 08/06/2020
2006	29662		4 304,94	4 179,94	87 n° 4393350232 du 08/06/2020
2006	27554		3 320,21	920,21	87 n° 4393350232 du 08/06/2020
2006	5217		355,66	355,66	88 n° 4393180532 du 08/06/2020
2007	39362		878,75	278,75	88 n° 4393180532 du 08/06/2020
2005	22279		792,47	769,47	88 n° 4393180532 du 08/06/2020
2006	23164		594,00	594,00	89 n° 4393180832 du 08/06/2020
2007	19434		440,00	440,00	91 n° 4393190232 du 08/06/2020
2000	9099		545,16	545,16	92 n° 4393180232 du 08/06/2020
2009	34540		260,81	260,81	93 n° 4393120532 du 08/06/2020
2005	9215		2 245,84	2 180,84	94 n° 4393720232 du 08/06/2020
2007	36532		78,22	78,22	96 n° 4393150232 du 08/06/2020
2005	13813		1 660,38	1 660,38	97 n° 4393130232 du 08/06/2020
2005	13812		484,53	484,53	97 n° 4393130232 du 08/06/2020
2009	509851932 AM6600		338,56	338,56	98 n° 4393140232 du 08/06/2020
2009	509851532 AM6599		338,56	338,56	98 n° 4393140232 du 08/06/2020
2000	13676		3 415,62	3 290,08	99 n° 4393120232 du 08/06/2020
2013	30184		500,00	500,00	100 n° 4394730232 du 09/06/2020
2012	20429		500,00	500,00	100 n° 4394730232 du 09/06/2020
2018	8726		480,00	480,00	101 n° 4394720232 du 09/06/2020
2016	39977		825,79	825,79	101 n° 4394720232 du 09/06/2020
2011	19623		1373,00	203,00	8 n° 4317650832 du 11/03/2020
2018	27740		1500,00	1 500,00	8 n° 4317650832 du 11/03/2020
2017	38794		1500,00	1 499,95	8 n° 4317650832 du 11/03/2020
2019	24451		1 500,00	1 500,00	8 n° 4317650832 du 11/03/2020
2018	27748		1 500,00	1 500,00	8 n° 4317650832 du 11/03/2020
2019	24460		1 500,00	1 500,00	8 n° 4317650832 du 11/03/2020
2017	38815		1 500,00	1 500,00	8 n° 4317650832 du 11/03/2020
2017	38930		1 500,00	1 500,00	8 n° 4317650832 du 11/03/2020
2015	8971		227,32	227,32	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2007	29893		1 143,27	1 126,91	20 n° 4321831432 du 12/03/2020
2007	29853		1 368,91	824,41	23 n° 4322630832 du 12/03/2020
2013	13890		1 105,76	940,76	24 n° 4320231132 du 12/03/2020
2013	8985		450,00	450,00	40 n° 4318840532 du 12/03/2020
2013	2861		450,00	101,05	40 n° 4318840532 du 12/03/2020
2018	48716		100,00	100,00	52 n° 4325440532 du 13/03/2020
2017	33015		530,20	530,20	54 n° 4324040232 du 13/03/2020
2018	21331		200,00	100,00	59 n° 4324440532 du 13/03/2020

0.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303564-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 1 juin 2021

Affiché le 1 juin 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) : Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Compte administratif 2020 - Budget annexe Laboratoire départemental

Vu le rapport DFCG/2021/179

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le compte administratif du budget annexe Laboratoire départemental pour l'exercice 2020 tel qu'il est présenté dans ce rapport et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 1) ;

Le compte administratif a été arrêté, en mouvements réels à **2 418 865,81 €** en dépenses et à **2 463 740,84 €** en recettes, et **149 235,90 €** en mouvements d'ordre, dégageant un excédent global de clôture pour 2020 de **44 875,03 €** qui se décompose comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs	0,00 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>
Résultat d'investissement de l'exercice	44 875,03 €
Résultat d'investissement reporté des exercices antérieurs	212 911,22 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>257 786,25 €</b>

- de reprendre l'excédent d'investissement du budget annexe Laboratoire départemental de 257 786,25 € en recette d'investissement compte 001 au budget supplémentaire 2021 ;
- d'admettre en non-valeur les titres présentés en annexe 2 pour le budget annexe Laboratoire départemental pour un montant 354,96 €.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 9 h 35.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DEL PIERO et MASQUELIER ainsi que Messieurs BAUDOUX, DETAVERNIER (porteur du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE) et HIRAUX.

En application du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L.3312-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LECERF, Président du Conseil départemental du Nord, a assisté au débat mais a quitté la salle préalablement au vote sur le compte administratif 2020 en cédant la Présidence à Monsieur POIRET, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Madame FREMAUX avait donné pouvoir à Monsieur LECERF, Président du Conseil départemental du Nord. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 11 h 06.

Au moment du vote, 69 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 2

N'ont pas pris part au vote : 1 (le Président du Conseil départemental du Nord en application de l'article L3312-5 du CGCT)

Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 79

Majorité des suffrages exprimés : 40

Pour : 79 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés – Madame MASQUELIER, non inscrite)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

Annexe 2 : Admissions en non valeur  
CA 2020 Budget annexe Laboratoire

Exercice Titre	N° titre	Montant ANV	TVA	Motif de Refus
2015	T-504	18,00		Poursuite sans effet
2016	T-40	18,00		Poursuite sans effet
2018	T-814	18,00		Poursuite sans effet
2019	T-233	10,80		RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-743	38,88	6,48	Poursuite sans effet
2015	T-523	18,00		PV carence
2017	T-661	18,00		PV carence
2016	T-200	40,80	6,80	PV carence
2017	T-185	40,80	6,80	PV carence
2016	T-286	18,00		PV carence
2015	T-217	40,08	6,08	PV carence
2016	T-7	21,12		Poursuite sans effet
2017	T-29	36,48		Poursuite sans effet
2016	T-452	18,00		Poursuite sans effet
		354,96		

0.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-302998-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DELPIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) : Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Compte de gestion 2020 - Budget Principal

Vu le rapport DFCG/2021/176

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget principal départemental tels que constatés dans le compte de gestion 2020 ;
  - de constater que les résultats du compte de gestion 2020 du budget principal départemental et du compte de gestion du Syndicat Mixte du parc départemental du ValJoly sont conformes à ceux du compte administratif 2020 du budget principal départemental ;
  - de déclarer que le compte de gestion 2020 du budget principal départemental dressé par Monsieur le comptable du Trésor n'appelle aucune observation.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 9 h 35.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DEL PIERO et MASQUELIER ainsi que Messieurs BAUDOUX, DETAVERNIER (porteur du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE) et HIRAUX.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

0.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-302752-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) : Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Compte de gestion 2020 - Budget annexe Laboratoire départemental

Vu le rapport DFCG/2021/177

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Laboratoire départemental tels que constatés dans le compte de gestion 2020 ;
  - de constater que les résultats du compte de gestion 2020 du budget annexe Laboratoire départemental sont conformes à ceux du compte administratif 2020 ;
  - de déclarer que le compte de gestion 2020 du budget annexe Laboratoire départemental dressé par Monsieur le comptable du Trésor n'appelle aucune observation.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 9 h 35.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DEL PIERO et MASQUELIER ainsi que Messieurs BAUDOUX, DETAVERNIER (porteur du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE) et HIRAUX.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

0.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303318-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 mai 2021

Affiché le 28 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS.

Absent(e)(s) : Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Plan départemental pour les jeunes : 20 mesures en faveur des jeunes nordistes

Vu le rapport DGS/SG/2021/266

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'addendum ci-annexé,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'adopter le plan départemental pour les jeunes qui comprend 20 mesures de soutien dans 3 domaines prioritaires, applicables pendant toute la durée de la crise sanitaire ;
  - d'attribuer une subvention d'un million d'euros au Réseau Alliances pour le déploiement du dispositif *Call&Care* ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et le Réseau Alliances, dans les termes du projet joint au rapport (annexe 1) ;
  - d'attribuer une subvention de 145 000 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour le déploiement de « L'artisanat c'est mon choix » ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, dans les termes du projet joint au rapport (annexe 2) ;
  - de prévoir une clause de revoyure du plan départemental pour les jeunes, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de nouvelles difficultés rencontrées par la jeunesse.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 06.

Madame BECUE ainsi que Messieurs DULIEU, POIRET et RINGOT sont membres du comité technique de suivi relatif à la convention de partenariat de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France. En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur DASSONVILLE avait donné pouvoir à Monsieur POIRET. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur BRICOUT (membre du comité technique de suivi relatif à la convention de partenariat de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France) avait donné pouvoir à Monsieur DRIEUX. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

66 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame VANPEENE jusqu'alors représentée par Monsieur VALOIS.

Vote intervenu à 12 h 03.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	8
Absents sans procuration :	3
N'ont pas pris part au vote :	4 (en raison de la prévention des conflits d'intérêt)
Ont pris part au vote :	75 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	75
Majorité des suffrages exprimés :	38
Pour :	75 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés – Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 17 MAI 2021**

**ADDENDUM AU RAPPORT N° 0.5 (DGS/SG/2021/266)**

**Objet : Plan départemental pour les jeunes : 20 mesures en faveur des jeunes nordistes**

Les 20 mesures portées par le Département du Nord et présentées dans le rapport, représentent **un soutien immédiat de 6,6 millions d'euros pour les jeunes**, dont la répartition par mesure est détaillée dans l'annexe ci-jointe.

La Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public  
Service Assemblées et Contrôle de la Légalité

DETAIL DES 20 MESURES POUR LA JEUNESSE		BUDGET
Mesure N°		
1	Porter à 150 le nombre total de contrats d'apprentissage à la rentrée de septembre 2021	1 500 000,00 €
2	Accueillir 500 jeunes en stage dont la moitié en stages gratifiés	900 000,00 €
3	Recruter 74 services civiques	96 200,00 €
4	Recruter 100 CDD en « jobs d'été »	600 000,00 €
5	Porter le financement des bourses départementales dans le travail social et la santé à 69 étudiants	285 000,00 €
6	Elargir le public de jeunes accompagnés dans le cadre de l'action « Réussis sans attendre »	280 000,00 €
7	Etendre l'ensemble des dispositifs dédiés aux allocataires du RSA à tous les jeunes nordistes	- €
8	Participer au dispositif « 1jeune1solution »	825 000,00 €
9	Lancer un « numéro vert les jeunes »	- €
10	Répondre aux besoins de soutien psychologique et de suivi de santé des jeunes	- €
11	Proposer des aides alimentaires	125 000,00 €
12	Mettre à la disposition des étudiants les espaces de travail du Département pour un usage en coworking.	- €
13	Soutenir financièrement et matériellement la démarche <i>Call&amp;Care</i>	1 000 000,00 €
14	Ouvrir le dispositif RHJ à davantage de jeunes nordistes	100 000,00 €
15	Favoriser le lien intergénérationnel	700 000,00 €
16	Agir dans le domaine de la culture (événement dédié aux jeunes, bonification aide à la diffusion)	40 000,00 €
17	Doubler la participation départementale au dispositif Nos Quartiers ont du Talent	60 000,00 €
18	Créer un guide et un portail d'information départemental	- €
19	Engager un nouveau partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	145 000,00 €
20	Mettre en place un référent unique	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 656 200,00 €</b>

0.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303340-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 19 mai 2021

Affiché le 19 mai 2021

Notifié le 21 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS.

Absent(e)(s) : Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Accord départemental de relance dans le Nord

Vu le rapport SEPPT/2021/121

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans

les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver l'Accord départemental de relance entre le Département du Nord et l'Etat, dans les termes du projet ci-joint ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer cet Accord départemental de relance.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12h03.

71 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Vote intervenu à 12h56.

Au moment du vote, 71 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	10
Absent sans procuration :	1
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	81 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	10 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Total des suffrages exprimés :	71
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	71 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD



MAI 2021

# ACCORD DÉPARTAMENTAL D'ORIENTATION

Sous la haute autorité du Premier ministre  
entre le Préfet du Nord  
et le Président du Département du Nord



## **PREAMBULE**

Le 3 septembre dernier, le Gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays, dont 40 milliards d'euros provenant de l'Union européenne.

L'année 2020 restera en effet marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession brutale, liée à la mise en œuvre de mesures de restriction importantes de l'activité économique, nécessaires pour préserver la santé de la population.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, les institutions publiques ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a ainsi été déployé en quelques jours, en mars 2020, afin de préserver le pouvoir d'achat des Français, de sauver des centaines de milliers d'emplois et éviter des milliers de faillites d'entreprises. En 2020, dans le département du Nord, ce sont ainsi plus de 37 600 entreprises qui ont eu recours à l'activité partielle et près de 336 500 salariés, soit 38 % des effectifs. En tout, 70 millions d'heures ont été indemnisées, au moyen d'un engagement de l'État représentant 700 millions d'euros. Par ailleurs, 50 694 entreprises ont eu recours au fonds de solidarité et 17 913 prêts garantis par l'État ont été signés pour un montant dépassant 4,4 milliards d'euros.

Après ces premières mesures d'urgence, le Gouvernement a engagé en septembre dernier un plan de relance d'une ampleur historique pour la période 2021-2022. Doté de 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui mis en place suite à la crise de 2008. Il vise à la fois une réponse à un choc conjoncturel sans précédent et un investissement public massif pour accompagner les évolutions vers un modèle de développement plus durable et plus résilient à horizon 2030. Il s'inscrit dans la dynamique européenne du plan « React-UE » de 750 milliards d'euros, qui en finance 40 % sous forme de prêts et de subventions.

Enfin, la crise s'inscrivant dans la durée, le Gouvernement a pris des mesures de soutien à l'emploi. Le développement de l'activité partielle et le plan « 1 Jeune, 1 Solution » visent à la fois à soutenir les emplois existants et à investir pour créer ceux de demain. En complément, pour conforter le tissu économique, des baisses massives d'impôts de production ont été décidées, tandis que le dispositif d'aides aux entreprises était consolidé et développé, en particulier en faveur des plus petites.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes pour atténuer les conséquences de ce choc. La crise a en particulier rappelé le rôle primordial du Département du Nord comme garant des solidarités territoriales et humaines. En plus de renforcer certaines de ses politiques, le Département a en effet engagé pendant cette période des mesures exceptionnelles, se mobilisant très rapidement, dès le printemps dernier, afin de faire face à l'urgence sanitaire et sociale et aider à une reprise pérenne de l'activité. Parmi les principales mesures engagées, les plus emblématiques sont les suivantes :

- Versement de primes aux professionnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et des résidences autonomie (6,7 millions d'euros), aux personnels sociaux et médico-sociaux des établissements de la protection de l'enfance (1 million d'euros) et aux 2 472 assistants familiaux (4,8 millions d'euros) employés par le Département ;
- Renforcement de l'accompagnement pour accélérer le retour à l'emploi des publics fragilisés par le confinement et notamment :
  - ✓ un élargissement des critères d'attribution des aides Activ'emploi (aide individualisée pour couvrir des dépenses de mobilité, de garde d'enfants pour le 1er mois du contrat de travail et de petits matériels professionnels) aux allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en situation de retour à l'emploi ou à la formation y compris dans les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ainsi que dans les activités de services d'aide à la personne, pour une enveloppe de 500 000 euros ;
  - ✓ Appui au recrutement dans les SAAD notamment au travers d'une aide à l'acquisition d'un véhicule pour les allocataires du RSA recrutés et d'un « coup de pouce » à l'embauche ;



- ✓ Soutien de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises par la mise en place d'un dispositif permettant de cumuler intégralement, pour le salarié, le RSA pendant 3 mois et le salaire dans les domaines des services d'aide à la personne, le numérique ou les emplois saisonniers ;
  - ✓ Création d'une bonification financière « boost qualification » pour inciter les allocataires à aller jusqu'au bout d'une formation « longue » et ainsi accompagner la reconversion en sortie de confinement ;
  - ✓ Mise en œuvre d'un Fonds d'Aide Exceptionnel (FAE) de 1 million d'euros pour les Nordistes fragilisés par le confinement. Ce fonds comporte deux axes dans le cadre d'un accompagnement social : les besoins du quotidien (se loger, se nourrir, se soigner) et le soutien aux parents notamment l'aide aux vacances, aux loisirs et au soutien scolaire. Ce fonds d'aide a été reconduit pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 ;
- Accueil dans les collèges des enfants de soignants et autres personnels mobilisés et dans les internats scolaires de jeunes enfants et adolescents pris en charge au titre de la protection de l'enfance ; aide aux enfants et aux jeunes en sortie de confinement, « Vacances apprenantes » pour les collégiens (à hauteur de 1 million d'euros) et dix lieux d'accueil de Service d'Accès aux Soins (SAS) ont été ouverts durant le premier confinement, afin d'accueillir des enfants en danger, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;
  - Mise en place du drive des producteurs fermiers dans les collèges, permettant de soutenir les producteurs locaux ;
  - Distribution de 95 584 paniers d'aide alimentaire pour familles en grande précarité et pour soutenir certains secteurs agricoles correspondant à un montant de près de 1,9 million d'euros ;
  - Accélération et amplification du versement des aides aux communes et intercommunalités dans le cadre de leurs projets d'aménagement (dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, décliné dans un volet « relance ») : à hauteur de 9 millions d'euros.

\*\*\*

Face à l'intensité de la crise sanitaire actuelle, l'État et le Département du Nord, dans un dialogue étroit et permanent, se sont organisés pour réagir et articuler leurs interventions. A ce jour, comme en mars 2020, l'État et le Département du Nord, conscients des difficultés sanitaires, économiques, sociales et climatiques qui vont advenir, conviennent qu'il est également nécessaire de renforcer durablement la cohésion sociale et la résilience des territoires.

Cet accord de relance, conclu notamment dans la perspective des Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE), en cours d'élaboration avec le bloc communal, traduit cet engagement commun et met en exergue les efforts supplémentaires que l'État, comme le Département du Nord, souhaite déployer.

Il s'articule autour de trois leviers d'action structurants. Le premier est la transition écologique au travers d'un investissement massif dans la rénovation énergétique, les infrastructures de transport et les mobilités douces et les actions en faveur de la protection et du renforcement de la biodiversité. Le deuxième levier est celui de la compétitivité, celle des entreprises, clé du dynamisme économique, notamment industriel. Il est aussi celui de la modernisation des services publics, notamment sous l'angle numérique. Enfin, la cohésion territoriale et sociale, en particulier en faveur des territoires et des populations les plus fragiles, notamment les jeunes et les personnes précaires, est le troisième levier de cet accord de relance. Ce dernier s'articule autour du soutien aux dynamiques territoriales, des actions en faveur de la santé et de la dépendance, de la sauvegarde de l'emploi, de l'insertion et de l'enfance. Concernant les actions en faveur de la jeunesse, le Département du Nord porte un Plan Départemental Jeunesse spécifique, présenté en séance plénière du 17 mai 2021, qui vient compléter le plan d'action gouvernemental « un jeune – une solution ».

Cet accord manifeste la volonté du Département du Nord, chef de file des solidarités territoriales et humaines, de jouer pleinement son rôle, aux côtés de l'État, de collectivité à la fois stratégique et proche des territoires, de



participer pleinement à la relance et d'être partenaire des futurs CRT<sup>2</sup>, à l'instar des stratégies de contractualisation territoriale en cours dans le Nord.

## **CHAPITRE 1 : OBJET ET CADRE GÉNÉRAL DE L'ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE**

Le présent accord exprime l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise sur le territoire du Nord, en renforçant le soutien au tissu économique et à l'emploi, et en plaçant au cœur de leurs actions la transition écologique, la compétitivité et la cohésion territoriale et sociale.

L'accord départemental de relance décline ainsi les priorités convergentes de l'État et du Département du Nord pour agir dans trois domaines.

Tout d'abord, la **transition écologique**, qui s'inscrit à la fois dans la démarche d'ensemble « Nord durable » menée par le Département depuis 2019, et dans la volonté du Gouvernement d'évoluer vers une société décarbonée d'ici 2030. L'État et le Département s'engagent ainsi conjointement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, la densification et le renouvellement urbain, la protection et le renforcement de la biodiversité et le déploiement d'infrastructures et de mobilités vertes.

Ensuite, l'État et le Département partagent l'ambition, via le numérique, de renforcer la **compétitivité et l'attractivité** des territoires nordistes et la qualité du service public rendu, notamment à la lumière des enseignements de la crise sanitaire. Ils agissent ainsi de concert pour déployer de nouvelles infrastructures numériques, tout en prévenant ensemble les potentiels freins excluant de la digitalisation.

Enfin, l'État et le Département œuvrent pour la **cohésion territoriale et sociale**. Le rôle du Département est particulièrement structurant, au vu de ses chefs de filât en matière de solidarités territoriale et humaines. Il accompagne les projets des communes et de leurs groupements dans leur volonté de développement et de renouveau territorial. Dans le domaine des solidarités humaines, il s'est engagé de façon résolue et confirmée dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, avec l'appui de l'État. Ce dernier s'engage également, aux côtés du Département, dans le soutien à l'insertion et à l'emploi, la protection de l'enfance et la lutte contre les violences intrafamiliales.

Pour tirer les enseignements de la crise sanitaire et mieux accompagner la population, il est nécessaire d'investir, notamment dans les domaines de la santé et de l'autonomie. En la matière, le plan d'investissement issu du « Ségur de la santé », dont les premiers effets sont attendus dès 2021, viendra conforter une politique déjà développée par le Département du Nord de soutien aux investissements dans le secteur social et médico-social.

**Considérant l'ensemble de ces objectifs partagés, sous la haute autorité du Premier ministre, l'Etat et le Département du Nord s'engagent à ce qui suit.**

### **Article 1 : Objectifs**

Par cet accord, les parties conviennent des mesures qu'elles comptent mettre en œuvre pour traduire en actes une stratégie de relance et de préparation aux enjeux de demain sur le territoire du département du Nord, de manière rapide et efficiente. L'objectif est d'amplifier l'effet levier des financements publics au travers de cofinancements sur des enjeux majeurs pour le territoire nordiste et/ou des projets importants et mûrs déployés par le Département du Nord. Concernant les cofinancements de l'État, ils pourront être portés par des crédits issus de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), ou par toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance. Lorsque ces instruments financiers reposent sur des appels à projets (AAP) organisés au plan national par des ministères ou des opérateurs, l'État territorial s'engage à appuyer autant que nécessaire le Département dans l'élaboration des dossiers et à les soutenir dans toute la mesure du possible.

Les parties s'engagent également à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, principalement les collectivités territoriales selon



un principe de solidarité territoriale, notamment dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER), mais aussi celui, réfléchi en commun, des futurs CRT que l'État souhaite conclure avec le bloc communal.

## **Article 2 : Cadre général**

Le présent accord est conclu pour deux ans, sous réserve des dispositions des lois de finances. Il définit le périmètre d'action, les objectifs communs ainsi que la gouvernance et le suivi convenus par les parties. Il comprend un engagement financier global, sans valeur contractuelle, et n'épuise pas l'ensemble des relations, y compris financières, qui lient l'État et le Département du Nord.

## **Article 3 : Gouvernance et pilotage**

Un comité de pilotage et de suivi des actions du plan de relance territorialisé est mis en place sous la coprésidence du Préfet du Nord et du Président du Département du Nord. Les présidents des établissements Publics de Coopération Intercommunale (PCI) à fiscalité propre du Nord y sont associés. Tous les autres acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le département du Nord peuvent également y participer.

## **Article 4 : Evaluation**

Les parties s'engagent à réaliser des points d'étape réguliers. Dans un souci partagé de souplesse et de simplicité, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance. Un bilan de l'accord de relance départemental sera réalisé en comité de pilotage chaque année.

## **Article 5 : Communication**

Les parties s'engagent résolument en faveur d'une pleine territorialisation de la mise en œuvre du présent accord, qui impliquera une communication autour de réalisations concrètes, incarnant sa mise en œuvre et son avancée au niveau local. Cette communication permettra également au Département de rendre visible son engagement pour la relance auprès des acteurs locaux et des citoyens, dans le cadre de ses compétences.

Dès lors, les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions du plan de relance et de la mise en œuvre de l'accord de relance départemental. Pour chacun des projets inscrits dans le cadre de l'accord départemental de relance, les supports de communication et d'information réalisés par les différentes parties prenantes feront apparaître le logo « France Relance » et respecteront la charte graphique nationale définie par le Service d'information du Gouvernement.



## CHAPITRE 2 : PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT DES PARTIES

# TRANSITION



En matière de transition écologique, l'objectif national est de devenir la première grande économie décarbonée européenne. Pour ce faire, 30 milliards d'euros sur les 100 milliards du plan de relance seront consacrés sur deux ans à quatre secteurs prioritaires : la rénovation thermique des bâtiments, les transports, la transition agricole et l'énergie. Ces investissements permettront d'accélérer la transformation du tissu économique et d'assurer une croissance durable et juste pour la France.

Le Département du Nord s'est lui-même pleinement engagé dans cette transition écologique et solidaire et a mis en place en 2019 une stratégie départementale « Nord Durable » qui s'articule autour de trois domaines prioritaires :

- La lutte contre le dérèglement climatique ;
- La préservation des écosystèmes et des ressources naturelles ;
- La contribution à des modes de vie durables et solidaires.

Pour opérationnaliser cette stratégie de transition, le Département du Nord a identifié trois objectifs majeurs à horizon 2040 :

- La neutralité carbone pour le patrimoine et les activités départementales ;
- Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pour les opérations du Département (hors voirie) ;
- Le renforcement de l'autonomie alimentaire des territoires du Nord (pour atteindre 10 % d'autonomie alimentaire).

Cette stratégie départementale se traduit par un premier plan d'actions de 20 engagements et 59 actions qui concernent le fonctionnement interne des services du Département et les politiques départementales en faveur des territoires. En particulier, le Département a adopté des orientations en matière de maîtrise des consommations énergétiques des collèges et des bâtiments départementaux, a renforcé sa politique des espaces Naturels Sensibles (ENS), se positionne comme coordonnateur d'une politique cyclable ambitieuse, via le schéma cyclable départemental adopté le 29 juin 2019, et soutient les mobilités douces et solidaires. Les enjeux de rénovation énergétique des logements privés et sociaux et du renouvellement urbain et de l'usage économe du foncier sont également centraux dans le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), copiloté par l'État et le Département, qui a été présenté au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) en avril 2021 et sera examiné en mai par le Département.

Dans le cadre ainsi posé, l'accord de relance conclu entre l'État et le Département témoigne d'une attention et d'une ambition particulières portant sur quatre thématiques prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, la densification et le renouvellement urbain, la protection et le renforcement de la biodiversité et les infrastructures et mobilités vertes.

### Article 1 : Rénovation énergétique des bâtiments

L'État met en œuvre un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments. Il doit permettre de financer des travaux tels que la réhabilitation lourde de locaux ou, plus simplement, le changement de fenêtres, de chaudières ou des travaux d'isolation. Il concerne aussi bien les logements privés et les logements



sociaux, que les bâtiments publics. Pour son patrimoine comme dans ses interventions de soutien aux investissements territoriaux, le Département du Nord s'inscrit pleinement dans cet objectif.

### **Logements privés**

Deux dispositifs, « MaPrimeRénov' » et « MaPrimeRénov' Copropriétés » sont mobilisés par le Gouvernement dans le Nord. En 2020, 7 362 dossiers ont été engagés pour un montant de subvention de 17,8 millions d'euros et 50 millions d'euros de travaux.

Le Département souscrit à l'impératif de rénovation thermique des logements, en veillant en particulier à prendre en compte les critères sociaux. Il augmente ainsi son effort en faveur des ménages les moins favorisés pour améliorer l'empreinte écologique de leurs logements. A ce titre, 4,8 millions d'euros seront mobilisés en 2021 et en 2022 dans le cadre du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité » (N° HS).

### **Logements sociaux**

Une attention particulière est accordée à leur rénovation et leur réhabilitation lourde. Cette thématique est importante dans le Nord, où les logements sociaux représentent 24,7 % des résidences principales en 2020 (contre 17 % en France)<sup>1</sup>. Le Préfet du Nord, dans l'esprit des différentes circulaires ministérielles, finance en priorité des opérations de restructurations lourdes couplées à des rénovations thermiques.

Dotée de 445 millions d'euros à l'échelle nationale, cette mesure se décline dans le Nord à hauteur de 15,3 millions d'euros, montant arrêté lors du CRHH en février 2021. Cette dotation est répartie entre les sept territoires de gestion : les six PCI délégués des aides à la pierre<sup>2</sup> et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour le territoire non délégué.

Le Département du Nord, par l'intermédiaire du bailleur social Partenord Habitat, dont il est la collectivité de rattachement, contribue à cette politique. Le bailleur prendra l'attache des territoires de gestion pour porter des projets, principalement de rénovation, dont l'impact convient qu'ils doivent être satisfaits à la hauteur du poids de Partenord Habitat dans le logement social, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

### **Collèges**

Un vaste programme d'investissement dans des dépenses de gros entretien et de renouvellement des collèges, labellisé « Nord Durable », est mis en œuvre par le Département du Nord pour améliorer qualitativement l'état du parc des collèges tout en garantissant des économies d'énergies. S'élevant à un montant de 96 millions d'euros d'ici à 2025, dont 23 millions d'euros d'ici à 2022, il comprend :

- la réfection et l'isolation des toitures terrasses afin de rénover les étanchéités en fin de vie pour pérenniser le clos couvert des établissements et isoler les toitures (6,2 millions d'euros pour 2021/2022) ;
- la remise à niveau et le déploiement des Gestions Techniques du Bâtiment (GTB) sur la totalité du parc de collèges afin de faire évoluer les GTB existantes, équiper les collèges non pourvus d'un système de pilotage des installations et harmoniser le parc et les technologies, tout en permettant une gestion centralisée et un accès à distance pour les services techniques et les exploitants (1,5 millions d'euros pour 2021/2022) ;
- l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation pour compenser tout ou partie des consommations électriques « incompressibles » liées aux équipements techniques et de sécurité qui fonctionnent en permanence dans les établissements (0,94 millions d'euros pour 2021/2022) ;

<sup>1</sup> Source RPLS 2020

<sup>2</sup> Métropole Européenne de Lille, Communauté Urbaine de Dunkerque, Communautés d'agglomération Douaisis Agglo, Porte du Hainaut, Valenciennes Métropole, Maubeuge Val de Sambre



- le remplacement des éclairages des salles de classes par des appareils LED plus économiques et confortables et dont la durée de vie des sources lumineuses permet une baisse des coûts de maintenance (4,8 millions d'euros pour 2021/2022) ;
- Le traitement paysager des espaces extérieurs des collèges par la plantation d'arbres et le remplacement des enrobés classiques par des revêtements perméables. Les réseaux d'assainissement et d'alimentation pourront être rénovés, la récupération d'eaux de pluie pourra être développée ainsi que la mise en œuvre d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle via les techniques alternatives d'assainissement. L'ensemble de ces actions sur les aménagements extérieurs permettra d'améliorer significativement le cadre de vie tout en réduisant l'effet « îlot de chaleur » (9,3 millions d'euros pour 2021/2022).

En parallèle de ces actions, le Département s'engage dans une stratégie de rénovation de certains collèges par le biais de Contrats de Performance Énergétique (CPE) sur la période 2021-2023. Les collèges Jean Rostand de Sains-du-Nord, du Solre de Solre-le-Château et Joliot-Curie et Léo Lagrange de Fourmies dans l'Avesnois sont les premiers à bénéficier de ce contrat innovant. Les travaux commenceront en 2021 pour s'achever en 2023, et ce pour un montant de 18 millions d'euros.

Cinq collèges du Cambrésis feront également l'objet d'une rénovation thermique complète à partir de 2022, pour un montant estimé à 22,5 millions d'euros : Paul Savary à Gouzeaucourt, Jacques Prévert à Masnières, François Villon à Walincourt-Selvigny, Jean Moulin à Iwuy et Paul Langevin à Avesnes-les-Aubert.

Pour 2021, l'État apporte 8,3 millions d'euros supplémentaires de DSID Thermique, qui seront orientés vers la rénovation des collèges, permettant notamment de financer les opérations suivantes :

- Le Programme de Réfection et isolation des toitures-terrasses des collèges pour 6,2 millions d'euros ;
- Le Programme LED des collèges pour 4,8 millions d'euros ;
- Le Programme Panneaux solaires des collèges pour 0,9 million d'euros ;
- La Rénovation des collèges de l'Avesnois par le biais de CPE à hauteur de 18 millions d'euros.

Ce soutien nouveau conduit le Département à renforcer ses projets, notamment à accélérer le programme de Gros Entretien Rénovation « Nord Durable » dans son ensemble.

Par ailleurs le Département s'engage dans la rénovation - construction de plusieurs collèges :

- Rouges Barres à Marcq-en-Barœul ;
- Pablo Neruda à Wattrelos ;
- Paul Duez à Cambrai, sur lequel l'État accompagnera le Département au titre de la DSID 2021.

L'Agence de l'Eau au Artois-Picardie a prévu d'accompagner le Département au titre de la « gestion de l'eau dans les collèges » à hauteur de 1,6 million d'euros sur la période 2021-2022 sous réserve de l'examen par ses instances des projets présentés.

### **Bâtiments départementaux**

La rénovation thermique des bâtiments publics est l'une des mesures les plus structurantes de la relance dans le Nord. Grâce au financement exceptionnel de l'État, le Département du Nord accélère son programme d'opérations de rénovation « Développement durable » visant à améliorer l'accueil des usagers, moderniser les équipements électriques, lutter contre la surchauffe et développer la récupération d'eaux de pluie. Ce programme comprend notamment :

- Un programme de rénovation énergétique dans les bâtiments départementaux à hauteur de 1 million d'euros en 2022 ;
- Deux opérations de rénovation et de création de bâtiments départementaux afin d'améliorer l'accueil des usagers à Cambrai (coût total des travaux : 13 millions d'euros) et à Douai (coût total des travaux : 9,6 millions d'euros), représentant une dépense de 2,7 millions d'euros pour 2022. Au titre de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis, le Département procédera dès 2021 aux études et travaux qui conduiront au regroupement des services de la direction territoriale de Cambrai par la réhabilitation d'un bâtiment en friche, situé en Quartier Politique de la Ville. Au titre de l'engagement pour le Renouveau du Bassin



Minier, le Département s'engage également dans le regroupement de la Direction territoriale de Douai. L'Etat pourra accompagner le Département sur ces projets au titre de la DSID 2022.

Le Préfet du Nord bénéficie quant à lui d'une enveloppe de 39,2 millions d'euros décidée dans le cadre de « France Relance », au titre de l'administration territoriale de l'Etat, qui se traduit notamment dans les projets structurants suivants :

- la création d'un point de contact unique à la frontière sur le Grand Port Maritime de Dunkerque (12,6 millions d'euros) ;
- la création de la maison de l'Etat d'Avesnes-sur-Helpe (5,9 millions d'euros) ;
- la conservation du clos couvert et du système de chauffage du site accueillant les services de l'Etat et du Département situé au 2 rue Jacquemars Gielée (4,1 millions d'euros) ;
- la remise en état et la densification du site de la DDTM à Douai (2,9 millions d'euros).

Par ailleurs, le Département du Nord comme l'Etat territorial dans le Nord ont engagé ou sont sur le point d'engager des travaux de grande ampleur concernant leurs sièges au chef-lieu, au travers des projets du « Forum » pour le Département du Nord (d'un coût total de 110 millions d'euros) et de la « Cité administrative de demain » pour l'Etat territorial. Ensemble, ces projets représentent 260 millions d'euros d'investissements programmés. Dans cette entreprise, les parties conviennent de veiller à l'ambition écologique et énergétique de leurs programmes à des standards élevés.

Enfin, le Département accompagne le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord dans les projets de rénovation thermique des Centres d'Incendies et de Secours (CIS) de Denain, Gravelines, Villeneuve d'Ascq et Roubaix, pour près de 7 millions d'euros. Concernant l'Etat, s'agissant de projets relevant du patrimoine communal ou intercommunal, l'Etat territorial s'engage à examiner avec la plus grande attention les demandes de concours financiers qui pourront être présentés par les maires et présidents d'PCI à fiscalité propre.

## **Article 2 : Renouvellement urbain et usage économe du foncier**

Dans le Nord, la proportion de terres artificialisées est supérieure à la moyenne nationale : 22 % contre 12 % en 2018 (Agreste). Le renouvellement urbain est ainsi un des enjeux majeurs des politiques publiques.

Afin d'accompagner les collectivités du Nord dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement, le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures :

- Un « fonds friche » orienté vers le recyclage foncier doté de 259 millions d'euros au niveau national, qui vise à financer le recyclage des friches dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain. Deux appels à projets de 8 millions d'euros chacun, l'un en 2020-2021 et l'autre en 2021-2022, auront lieu dans les Hauts-de-France ;
- Une aide à la densification et au renouvellement urbain. L'aide sera versée automatiquement pour les communes du Nord qui auront dépassé un certain seuil de densité pour les permis délivrés entre septembre 2020 et août 2021.

Les services déconcentrés de l'Etat et le Département, en lien notamment avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) des Hauts-de-France, travaillent de concert pour la promotion de ces dispositifs auprès des communes et d'PCI. Le Département accompagne les territoires dans ces projets grâce à son ingénierie (NordSud M, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement – CAU – et Inord) et aux dispositifs « Projets Territoriaux Structurants » (PTS) et « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB).

## **Article 3 : Protection et renforcement de la biodiversité**

Le Nord est soumis à des risques naturels importants et présente une biodiversité intéressante, mais rare et fragile. La prise en compte de ces risques et la protection et le renforcement des espaces naturels sont des priorités partagées de l'Etat et du Département.

Dans le cadre de sa politique relative aux « espaces Naturels Sensibles » (ENS) et de sa nouvelle stratégie des « espaces Naturels du Nord » (ENN) adoptée le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Département inscrit ses sites naturels dans une double logique de renforcement de la biodiversité et de développement de l'accueil du public, en particulier dans l'ancien



bassin minier. C'est ainsi que sont programmés différents projets de restaurations de milieux naturels et d'aménagements pour le public sur ses sites : NN pour 2021 et 2022, pour un coût total de 3,3 millions d'euros :

- Aménagement du site de Chabaud Latour à Condé-sur-l'Escaut ;
- Restauration du site des Cinq Tailles à La Neuville/Thumeries ;
- Equipement des Marais de la Marque (sur la partie du site non aménagée sur Cysoing en lien avec le bois de la Tassonnière) ;
- Aménagement de dunes à Bray-Dunes et Zuydcoote.

Ces opérations pourront être soutenues au titre de la mesure « Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience ». Les dispositifs compris dans cette mesure sont portés par le Préfet de région (Appel à projet de Restauration des continuités écologiques), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) (AAP MobBiodiv'Restauration 2021) et l'Agence de l'Eau au Artois-Picardie.

Le Département présentera des demandes à hauteur de 3,3 millions d'euros. L'Agence de l'Eau au Artois-Picardie a prévu d'accompagner le Département pour les opérations précitées à hauteur de 2 millions d'euros. Ces projets sont inscrits au Plan Concerté pour l'Eau (2021-2022). Les accords financiers seront finalisés après un examen des projets devant les instances de l'Agence.

Plus globalement, l'État s'engage à soutenir le Département dans ses actions de renforcement de la biodiversité et d'accueil du public.

#### **Article 4 : Infrastructures et mobilités vertes**

##### **Schéma Cyclable Départemental**

Les travaux d'aménagement des réseaux cyclables constituent un pilier de l'engagement du plan de relance dans le cadre de la mesure visant à développer les « mobilités actives », soit 200 millions d'euros au niveau national. Cette enveloppe, mise à disposition du Préfet de région, permet par exemple de réaliser des véloroutes et de mettre en place des dispositifs de prêts de vélos.

Le Département du Nord s'inscrit pleinement dans cette dynamique en faveur du vélo, via principalement le Schéma Cyclable Départemental (SCD) adopté le 29 juin 2018 qui permet de fédérer les différents partenaires au service d'une politique cyclable ambitieuse dans le Nord (Réseaux Points-Nœuds – RPN - à vélo, boucles cyclotouristes, bandes et pistes cyclables, véloroutes et voies vertes).

Actualisé en septembre 2020, le SCD prévoit de renforcer encore les montants engagés pour passer de 3 millions d'euros sur la période précédente à 11 millions d'euros sur la période 2020-2022. En particulier, le Département prévoit d'aménager et jalonner des itinéraires, voies vertes, pistes et bandes cyclables le long de certaines routes départementales ou sur des routes communales. Il participe à la signalisation de certaines véloroutes et à la réalisation des Réseaux Points-Nœuds.

En 2021, les principaux aménagements cyclables concernent :

- Le RPN de l'Avesnois ;
- La RD 45 Saint-Vaast - Saint-Aubert ;
- La RD 53 Hondeghem - Hazebrouck ;
- La liaison Coutiches - Orchies ;
- La RD 8 Attiches - La Neuville ;
- La RD 945 giratoire Chemy - Phalempin ;
- La RD 958 Quérénaing - Famars.

En 2022, ils concerneront :

- Le RPN Flandre maritime ;
- La RD 17 Esquelbecq - Wormhout ;
- La RD 40 Maing - Aulnoy-lez-Valenciennes ;



- La RD 169 à Saint-Amand.

Des investissements en 2021 et 2022 sont également programmés pour la rénovation des Voies vertes du Cavalier d'Azincourt et des Gueules Noires et de la Voie verte du Sucre et Scarpe "scout.

Au titre de ce schéma et de la valorisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), un plan de réhabilitation des ouvrages d'art est enfin prévu :

- Pour les passerelles de la Voie Verte « Scarpe "scout » ;
- Pour des passerelles sur les sentiers de randonnée en lien avec les " PCI.

Dans le cadre des différents appels à projets et à manifestations d'intérêt mis en place par l'État pour soutenir le développement des infrastructures cyclables, notamment avec le Fonds des Mobilités Actives – Continuités Cyclables (expérimentations, continuités cyclables...), le Département se fixe pour objectif de présenter des projets éligibles à hauteur de 11 millions d'euros, dont 5 millions d'euros correspondant à des opérations supplémentaires, pour espérer obtenir un financement de l'État de l'ordre de 5 millions d'euros.

### **Les mobilités en milieu rural**

Depuis 2016, le Département du Nord est engagé auprès des territoires ruraux au travers de ses politiques de solidarités territoriales et humaines et a fait de l'amélioration des mobilités dans ces territoires un axe fort de son soutien à leur développement.

Depuis 2019, le Département œuvre ainsi dans le sens de l'essor des mobilités durables, inclusives et innovantes en s'appuyant sur la délibération « Plan d'actions départemental en faveur de la mobilité en milieu rural ». Il vise à réduire la dépendance à la voiture, développer des solutions de mobilités douces, favoriser l'accès à l'emploi et aux services, et lutter contre le changement climatique.

Pour faire émerger ce nouveau cadre de mobilité durable et inclusive dans les territoires ruraux, le plan d'actions du Département s'articule autour de quatre grands axes :

- Accompagner les jeunes vers de nouvelles pratiques de mobilité (Plan de déplacements des établissements scolaires - PD" S -, écomobilité) ;
- Répondre aux défis de l'accessibilité pour tous (itinérance, accompagnement à la mobilité...) ;
- Soutenir les acteurs des territoires ruraux pour favoriser l'émergence de projets innovants améliorant la mobilité (au travers de l'appel à projets nationaux « Mobilités innovantes en milieu rural » 2019/2021, développement du covoiturage) ;
- Inscrire le Département du Nord dans une démarche exemplaire de mobilité.

Ces opérations seront financées par le Département dans le cadre de l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural » à hauteur d'1 million d'euros sur deux ans. Ces actions font l'objet d'échanges réguliers avec les acteurs de la mobilité (Région, " PCI, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie – AD" M" ) pour capitaliser sur la complémentarité des interventions de chacun.

L'État s'engage en 2021 à maintenir son accompagnement auprès de ces projets au niveau atteint en 2020, par l'intermédiaire de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « Mobilités douces », soit 4,7 millions d'euros.



## DEUXIÈME AXE :

# COMPÉTITIVITÉ



La crise a souligné l'importance de préserver les savoir-faire industriels, scientifiques et technologiques français dans des secteurs essentiels (santé, agriculture, éducation, industrie, numérique) pour assurer la souveraineté, la compétitivité économique et la résilience du pays.

Transversale et multidimensionnelle, la compétitivité du tissu économique repose pour partie sur la qualité des infrastructures et des services publics. Elle suppose, en particulier, que le territoire et ses acteurs se mettent en mesure de prendre le virage de la société numérique, nécessité mise en lumière avec acuité par la crise actuelle, qui a mis en évidence le besoin d'interactions sociales et professionnelles numériques.

Dans ce domaine, l'État et le Département du Nord agissent de manière complémentaire afin de renforcer les infrastructures du numérique, résorber la « fracture numérique », « inventer l'éducation du 21<sup>ème</sup> siècle » et œuvrer au développement des compétences des agents publics.

### Article 5 : Transformation numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises

La transition numérique portée par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance se déploie dans le Nord selon deux directions : la première est la généralisation de la desserte en très haut débit (THD) d'ici à 2025 ; la seconde est une politique d'inclusion numérique passant notamment par le déploiement des France Services, des « Pass numériques » et des Conseillers numériques.

S'inscrivant dans cet objectif, le Département a orienté son action dans quatre domaines complémentaires : le soutien au développement des infrastructures, l'inclusion numérique, l'amélioration de l'accès des collégiens aux outils numériques (« Collège numérique ») et le développement des compétences des agents départementaux dans le domaine du numérique.

#### Développement des infrastructures numériques

Dans les Hauts-de-France, les réseaux à très haut débit sont bien développés suite au Plan « France Très Haut Débit » lancé en 2013 (volet fixe), au « New Deal Mobile » de 2018 (volet mobile) relayé par le volontarisme des collectivités locales, organisé notamment au travers du syndicat mixte « La Fibre numérique 59/62 ».

Le déploiement des infrastructures de très haut débit sera parachevé fin 2022 dans la zone d'initiative privée<sup>3</sup> : 92 % du territoire était couvert fin 2020, 100 % des bâtis seront couverts fin 2022. Dans la zone d'initiative publique, le déploiement par l'opérateur « Nord-Pas-de-Calais Numérique », qui inclut la Région et les deux Départements, mènera à une couverture complète pour fin 2021.

#### Inclusion numérique

En 2019, 800 000 habitants dans les Hauts-de-France (soit un habitant sur sept) sont considérés par l'Insee en situation d'illectronisme<sup>4</sup>, dont plus de 325 000 dans le Nord<sup>5</sup>.

3 La zone d'initiative privée couvre la Métropole européenne de Lille et les communes les plus densément peuplées (communautés d'agglomération et communautés urbaines. La zone d'initiative publique couvre le reste du territoire.

4 Incapacité que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques.

5 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4986976>



L'inclusion numérique est ainsi un impératif nouveau de l'action publique. Le Département et l'État collaborent notamment pour :

- Déployer le réseau des espaces « France Services », y compris par des dispositifs itinérants, pour lequel l'État accompagne le déploiement, à hauteur de 20 000 euros par an par projet itinérant et de 30 000 euros par an pour le soutien en fonctionnement de chaque espace « France Services » labellisé ;
- Consolider le maillage territorial des espaces d'accompagnement (comme les médiathèques) et des acteurs de la médiation numérique. L'État s'engage ainsi à associer le Département à la doctrine d'emploi et à l'allocation des crédits venant financer la centaine de médiateurs et conseillers numériques qui seront mis en place dans le cadre de plan de relance par l'État ;
- Offrir des postes informatiques en libre accès, des bornes et des tables numériques dans les services ayant pour mission d'accueillir et accompagner le public dans ses démarches, principalement les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) pour le Département et les préfetures et sous-préfetures pour ce qui concerne l'État territorial.

Pour renforcer encore son engagement visant à résorber la fracture numérique, le Département a adopté le 15 février 2021 sa stratégie opérationnelle en faveur de l'inclusion numérique, structurée autour de trois grands axes :

- Accompagner et favoriser l'autonomie des usagers dans la transition numérique ;
- Développer une offre de services adaptée aux besoins actuels et futurs des usagers ;
- Renforcer les compétences et les équipements des agents départementaux dans le domaine numérique.

L'État soutient cette stratégie via l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Pass numériques »<sup>6</sup>, dont le Département a été lauréat en novembre 2020. Prévu au sein de la mesure « Inclusion numérique » du plan de relance, cet AMI permet le déploiement de 50 000 Pass sur la période allant de 2021 à 2023. Le soutien financier de l'État est de 150 000 euros sur la période 2021-2022.

Enfin, le Département s'engage à assurer la bonne articulation des actions menées par ses services avec celles de l'État, de la Région et des intercommunalités, ainsi qu'avec celles des têtes de réseau de l'inclusion numérique dans le Nord.

### « Collège numérique »

L'ambition numérique portée par le Département du Nord est d'accompagner tous les collégiens du territoire dans leur accès aux outils numériques et de favoriser le développement des usages du numérique dans leurs apprentissages. Cette ambition est en phase avec la volonté de « Transformation numérique de l'État et des territoires » portée par le plan de relance.

Le Département mobilise des moyens budgétaires importants pour accélérer le renouvellement des équipements numériques éducatifs et doter les collèges de nouveaux équipements. Ces moyens seront maintenus en 2021 et 2022. Le renouvellement de tout ou partie de l'équipement numérique est intégré à chaque intervention lourde de reconstruction ou de restructuration de collège (*cf. infra*), par exemple en 2021 pour les collèges Cobergher à Bergues et Ferry à Anzin restructurés en 2020.

Pour favoriser le développement de pratiques numériques innovantes et accompagner les collèges, le Département a lancé en 2018 un appel à projets en collaboration avec l'Académie de Lille (classes mobiles avec ordinateurs

<sup>6</sup> Le dispositif « Pass numérique » mis en place dans le cadre du programme « Société Numérique » de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires se matérialise par des carnets de plusieurs pass de 10 € chacun. Les personnes en situation d'illectronisme reçoivent un carnet qui leur permet de participer à un atelier d'initiation ou de perfectionnement au numérique dans des structures qualifiées.



portables, classe « lab », espace de « co-working »...). Relancé en février 2021, il est doté d'un engagement financier de 2,1 millions d'euros.

Le Département présentera des demandes de financements à hauteur de 18,8 millions d'euros dans le cadre de la mesure « Transformation numérique de l'État et des territoires » du plan de relance, demande que l'État territorial soutiendra.

### **Transition numérique, organisation des services publics et développement des compétences des agents**

La transformation de l'environnement de travail et la dématérialisation du service public sont identifiées dans une trajectoire de long terme de la réforme de l'État. Ce sont des axes prioritaires de la transformation publique de la Stratégie Action Publique 2022 adoptée en 2018 et font partie des priorités du plan de relance. La mesure « Transformation numérique de l'État et des territoires » alloue un milliard d'euros à la transformation numérique de l'administration (intégrant les collectivités territoriales).

#### *La numérisation des services de l'État et du Département*

Le Département et l'État, au-delà de leurs actions en faveur de l'inclusion numérique (*cf. supra*), sont engagés dans leur propre transition numérique. La généralisation du télétravail pour les agents de l'État et du Département, accélérée par la crise sanitaire, a mis en lumière les difficultés de certains agents dans les usages numériques de base comme dans la maîtrise des logiciels métiers.

Afin de concilier performance individuelle, bien-être au travail, sécurisation des pratiques et service public de qualité, le Département et l'État, en tant qu'employeurs, investissent pour renforcer durablement les compétences numériques de leurs agents :

- Concernant l'État, près de 50 % en moyenne et jusqu'à 70 % des agents de l'administration déconcentrée dans le Nord ont été placés en télétravail durant la crise sanitaire, tandis que les équipements des salles de réunion ont été profondément renouvelés. Cela a induit l'équipement de 876 nouveaux ordinateurs portables pour les services départementaux de l'État. Le montant cumulé de ces investissements représente 1,1 million d'euros ;
- Concernant le Département, ce sont désormais 5 800 agents qui peuvent télétravailler grâce à de nouveaux équipements (2 500 PC et 3 000 téléphones portables) et au développement de nouveaux usages, notamment la visioconférence adoptée par 78% des agents. 80 salles de réunion ont également été équipées de kits visio en 2020 et autant le seront en 2021.

Le Département se fixe pour objectif de présenter des projets éligibles à la mesure « Transformation numérique de l'État et des territoires » à hauteur de 4 millions d'euros, dans l'objectif d'obtenir un co-financement de l'État jusqu'à 2 millions d'euros.

Pour accompagner ces évolutions, la stratégie opérationnelle en faveur de l'inclusion numérique des Nordistes du 15 février 2021 inclut un troisième axe dédié à la montée en compétences numériques des 8 000 agents départementaux grâce à :

- une campagne d'auto-évaluation des compétences numériques ;
- des formations adaptées au niveau de chacun, avec possibilité de valorisation interne et de certification.

Avec le travail nomade et à distance, les systèmes d'information (SI) de l'administration sont plus vulnérables aux cyberattaques. Le Département, en lien avec l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), investit ainsi largement dans la sécurisation de son architecture et de son parc informatique. L'État partage cette préoccupation, et veille, par des investissements continus, à organiser la sécurité de ses systèmes d'information.

Enfin, confrontés à des problématiques d'organisation, de management, de sécurité des données, et de digitalisation des procédures, le Département et l'État s'engagent à instaurer un dialogue de leurs cadres, dès que



la situation sanitaire le permettra, pour échanger sur les pratiques, les problématiques et les risques relatifs à ces mutations structurelles des environnements de travail.

*La numérisation des services rendus au public et l'accès à la donnée*

Au regard de sa stratégie « Nord Durable », volet administration durable, adoptée en 2019, le Département mène une politique de réduction du papier, dans le cadre d'une dématérialisation croissante des échanges et des procédures.

L'État s'est également engagé dans la même voie, en particulier pour ce qui concerne la place du papier dans le contrôle de légalité, les relations aux fournisseurs et au comptable public, ainsi que dans la politique générale d'équipement des services.

Développer la culture de la donnée au sein de l'État et du Département constitue un autre enjeu majeur pour la qualité du service public. Le projet « NORD DATA » vise ainsi la collecte et l'organisation des très nombreuses données dont le Département est responsable. Ce projet implique l'acquisition d'un socle technique de grande capacité assorti d'un ensemble de logiciels de gestion et de supervision (coût global de 0,8 millions d'euros sur deux ans).

En matière de numérisation des services rendus au public, après avoir organisé la dématérialisation des demandes de titres réglementaires, l'État s'engage dans celle des procédures relatives au séjour des étrangers, tout en confirmant le parti pris de tendre vers une dématérialisation totale des échanges avec les collectivités locales en matière de contrôle budgétaire et de légalité.

Le Département poursuit quant à lui son objectif de développement des démarches omnicanales, notamment dans le domaine de l'autonomie (Portail relation usager « PCRM », SI tronc commun de la Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH -...) et de l'insertion, au travers de la mise en place d'un parcours complet d'accompagnement des allocataires du RSA (« Parcours RSA » projet de plateforme sécurisée et de confiance entièrement en ligne, pour un coût de 5 millions d'euros sur trois ans).

Pour ses projets numériques (formation des agents, cybersécurité, gestion des données, amélioration des conditions de travail des agents et des relations avec les usagers), le Département présentera des demandes de financement aux fonds créés par le plan de relance (mesure « Transformation numérique de l'État et des territoires ») et au Fonds de Transformation de l'Action Publique géré par la Délégation Interministérielle à la Transformation Publique (DITP). Au total, ses demandes de subvention atteindront 4 millions d'euros. L'État s'engage à proposer au Département une revue des projets qu'il envisage afin de sélectionner les meilleurs outils de financement.



TROISIÈME AXE :

# COHÉSION



Face au risque d'une aggravation des inégalités suite à la crise de la Covid-19, il est impératif que la relance bénéficie à tous les Français et promeuve une solidarité entre les territoires et les populations.

Le défi de la solidarité est particulièrement prégnant dans le Nord où des territoires connaissent des difficultés persistantes depuis plusieurs décennies (versant nord-est de la métropole lilloise, ancien bassin minier, Cambrésis, Sambre-Avesnois-Thiérache et quartiers de la politique de la ville) et où les enjeux sociaux sont aigus. La relance doit donc conjuguer accompagnement spécifique des collectivités territoriales et soutien massif au système de santé, à la sauvegarde de l'emploi et à la protection de l'enfance.

En tant que chef de file des solidarités territoriales et humaines, le Département du Nord est un acteur majeur pour répondre aux fragilités conjoncturelles liées à la crise sanitaire et, de façon plus structurelle, aux enjeux de cohésion territoriale et sociale. Son action porte aussi bien sur les domaines de l'aménagement et du développement territorial, notamment dans les territoires les plus en difficulté, des équipements culturels, de l'insertion et de l'enfance.

## Article 6 : Dynamiques territoriales et contractualisations

Les contractualisations territoriales font l'objet d'un soutien particulier au travers du plan de relance, au moyen, en particulier, d'un abondement exceptionnel de la DSIL, qui se combine avec la stabilité confirmée, par ailleurs, des concours financiers de l'État aux collectivités. Au travers du déploiement des programmes nationaux (« Action cœur de ville », « Petites villes de demain »...), de l'Agenda rural et des outils contractuels (CPER, CRT...), il s'agit de financer des opérations déjà identifiées et prêtes à démarrer portées par des maîtres d'ouvrage publics, privés et associatifs. Les projets visés sont des projets de revitalisation des territoires (opérations centres-bourgs, « Territoires d'industrie »...) mais aussi de transition énergétique et numérique. Dans les territoires les plus vulnérables, un appui à l'ingénierie territoriale est prévu.

Le Département du Nord est particulièrement engagé dans cette démarche de contractualisation avec les territoires au travers de son approche « renouveau des territoires ». Il est en effet partie prenante et partenaire fondateur de trois contrats territoriaux, qui concourent à faire du Nord un territoire à l'avant-garde de la « République contractuelle » : l'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (RBM) signé en 2017, le Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT) signé en 2018 et la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis (SAC) signée en 2020.

Cette antériorité, qui a permis de forger des habitudes de travail en commun, construites dans ces territoires au fil des années, structurent le travail en cours pour l'élaboration des CRT, nouvel outil d'organisation des relations entre l'État et les collectivités du bloc communal. L'accord de relance entre l'État et le Département s'inscrit résolument dans la perspective de conforter cette dynamique et à ce titre, les parties s'engagent :

- 1) Pour le Bassin Minier (RBM)
  - Veiller à la bonne articulation entre le Douaisis et le Valenciennois en matière de rénovation intégrée des cités minières ;
  - Renforcer l'attractivité des espaces naturels du Nord en faisant émerger un « schéma stratégique partenarial des espaces naturels et récréatifs dans le bassin minier du Nord » ;
  - Poursuivre les engagements spécifiques de la stratégie de prévention et de lutte contre la Pauvreté, notamment la dimension insertion par l'activité économique et la lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;



- Veiller au maintien de la dimension interdépartementale de gouvernance entre le Nord et le Pas-de-Calais. L'acte II de l'RBM, en cours d'écriture, amènera des engagements communs complémentaires.

2) Pour la Sambre-Avesnois-Thiérache

- Veiller à la dimension interdépartementale des actions engagées ;
- Renforcer les actions favorisant l'attractivité du territoire en matière d'infrastructures de mobilité (RN2 et contournement Nord de Maubeuge en particulier), d'accès au numérique, de développement touristique, culturel et patrimonial ;
- Poursuivre les engagements du partenariat en matière d'accès à l'emploi, d'insertion par l'activité économique, d'inclusion numérique et d'éducation.

Le Pacte SAT 2, en cours d'écriture, conduira également des engagements communs complémentaires.

3) Pour le Cambrésis (Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis-SAC)

- Faire du Cambrésis un territoire plus attractif et plus inclusif ;
- Contribuer, avec l'Etat, l'Union européenne, la Région Hauts-de-France, les Départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise, au projet de Canal Seine-Nord Europe, dans sa préfiguration et sa mise en œuvre. Après la Région Hauts-de-France (382 millions d'euros), le Département du Nord porte la contribution des collectivités territoriales la plus significative, à hauteur de 217 millions d'euros<sup>7</sup> ;
- Optimiser pour le territoire le bénéfice des grands projets structurants (Canal Seine-Nord Europe, parc logistique « e-valley ») ; des emplois seront créés localement pendant la phase chantier, pour les travaux et les emplois induits (hébergement, restauration), mais aussi après la mise en service du canal, notamment grâce au port intérieur de Cambrai-Marquion, qui accueillera des entreprises ; plus généralement, les entreprises du Cambrésis pourront améliorer leurs capacités d'approvisionnement et d'exportation grâce au CSN<sup>7</sup> ;
- Plus globalement, poursuivre et amplifier les actions en matière d'accès à l'emploi et à la formation, d'inclusion numérique, d'éducation, de développement touristique, culturel et patrimonial ;
- Intégrer les orientations prioritaires de la SAC dans les projets de territoire préalables aux CRT<sup>7</sup> ;
- Renforcer les ingénieries locales.

### **Article 7 : Soutien aux communes et à leurs groupements**

La troisième loi de finances rectificative pour 2020 a prévu des mesures de soutien en faveur des collectivités territoriales, qui permettent à la fois de soutenir les recettes de fonctionnement des collectivités confrontées aux conséquences de la crise et de concourir à leurs investissements. En tout, 5 milliards sont mobilisés sur deux ans. Dans le Nord, la DSIL a ainsi atteint 37,9 millions d'euros en 2020 et 51,9 millions d'euros en 2021.

Chef de file des solidarités territoriales, le Département du Nord soutient les projets des communes et des intercommunalités, acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique et de cohésion. Le Département intervient via deux dispositifs de soutien à l'investissement local : l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et les Projets Territoriaux Structurants (PTS). A titre exceptionnel, fin 2020, le

<sup>7</sup> Convention de financement signée le 22 novembre 2019 en présence du Président de la République et des collectivités territoriales



Département a accompagné les territoires pour soutenir le tissu économique local par la mobilisation de 9 millions d'euros dans le cadre d'un volet « relance » de l'ADVB.

En 2021 et 2022, le Département mobilisera sur ses programmes « ADVB » et « PTS » 40 millions d'euros par an.

Le Département et l'État s'engagent à orienter leur soutien vers des axes prioritaires d'intervention :

- Equipements et Services Médico-Sociaux (SMS), notamment les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) ;
- Revitalisation des centres-bourgs des communes rurales les plus isolées ;
- Projets dans les secteurs d'activités les plus touchés par la crise, comme la culture et le tourisme ;
- Transition écologique via des projets de rénovation énergétique ou de mobilités douces.

Une attention particulière sera portée aux territoires dits « prioritaires », parmi lesquels l'ancien bassin minier, le Cambrésis, la Sambre-Avesnois-Thiérache et le versant nord-est de la Métropole lilloise.

Le Département et l'État partagent également des principes communs d'intervention et de priorisation :

- Projets mûrs (validés et pour lesquels les phases d'étude, d'autorisation et de marchés sont passées) et pouvant ainsi aboutir en moins de deux ans ;
- Projets les plus créateurs d'emplois et porteurs d'insertion ;
- Projets portés par des acteurs économiques locaux dans le respect du droit en vigueur ;
- Estimation du coût social et environnemental des projets avec la méthode de l'évaluation socio-économique.

Enfin, le Département et l'État dresseront chaque année un bilan de leurs interventions communes permettant d'appréhender, collectivité par collectivité, le soutien reçu de la part de l'État et du Département pour leurs investissements au profit du bloc communal.

Cette action commune fera l'objet d'une contractualisation plus détaillée dans les CRT qui seront signés au cours de l'année à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

### **Article 8 : Etablissements et Services Médico-Sociaux**

Afin d'améliorer le bien-être et le cadre de vie des personnes âgées et en situation de handicap, le Département du Nord mène une politique active de soutien à l'investissement des établissements et Services Médico-Sociaux (SMS). En 2021 et 2022, ses concours s'élèveront à hauteur de 24 millions d'euros.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France soutient d'ores et déjà des projets d'investissement dans le Nord. Ainsi, l'ARS a prévu de financer à hauteur de 8,4 millions d'euros de crédits de paiement pour la période 2021-2022 des projets engagés au titre du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI). En complément, hors PAI, l'ARS accompagne des projets en subventionnant des intérêts d'emprunts pour les établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (HPAD) ou des dépenses d'investissement pour les SMS accompagnant des personnes handicapées aux travers de crédits non reconductibles. A titre d'exemple en 2020, 4.2 millions d'euros ont été alloués dans ce cadre.

Le « Ségur de la santé », qui s'inscrit dans le plan de relance, doit concourir à l'accélération de la modernisation de ce secteur. La CNSA déléguera à cet effet 2,1 milliards d'euros d'aides à l'investissement des SMS entre 2021 et 2025 : 1,5 milliard d'euros pour les opérations immobilières et 600 millions d'euros pour les projets numériques.

En 2021, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) consacre au niveau national 350 millions d'euros à l'aide à l'investissement immobilier des SMS (PAI), dont 320 millions d'euros pour les SMS qui



accueillent des personnes âgées (dont 20 millions pour les résidences autonomie) et 30 millions d'euros pour ceux accueillant des personnes en situation de handicap. En complément, une enveloppe de 125 millions d'euros est également prévue pour les investissements du quotidien.

Dans les Hauts-de-France, l'enveloppe destinée aux investissements immobiliers pourrait représenter, sous réserve de confirmation, 22,4 millions d'euros pour les HPAD et 3,1 millions d'euros pour les SMS accueillant des personnes en situation de handicap. Au-delà du PAI, 7 millions d'euros de fonds européens RACT seront mobilisés pour compléter le financement du projet immobilier des HPAD du Centre Hospitalier de Saint-Amand-les-aux. Une enveloppe complémentaire de 9,8 millions, destinée aux investissements du quotidien, est également prévue pour la région des Hauts-de-France, via la CNSA.

En complément de ces aides à l'investissement, le Département du Nord et l'ARS Hauts-de-France ont travaillé au financement de solutions supplémentaires à destination du public en situation de handicap adulte, dans une perspective transfrontalière, en particulier aux fins d'éviter les départs en Belgique, faute d'offre dans le Nord. L'Agence consacrera en dépense pérenne sur ces projets une enveloppe de 11,5 millions d'euros par an d'ici au 31 décembre 2022. Une part prépondérante (9,3 millions d'euros) de ce financement de projets s'inscrira dans un appel à projet, pour lequel les propositions du Département seront soutenues par l'Etat et l'ARS. Le Département du Nord mobilisera quant à lui 3,5 millions d'euros.

Les parties conviennent d'examiner systématiquement ensemble les projets dont ils pourront avoir connaissance, pour optimiser l'effet levier de ce plan massif d'investissement.

La planification de ces opérations fera l'objet d'un avenant au présent accord et fera l'objet d'un suivi dans le cadre des conditions convenues par les parties.

### **Article 9 : Équipements culturels vecteurs d'attractivité**

A la suite des mesures d'urgence, qui se sont traduites en 2020 par la mobilisation de 856 millions d'euros pour la culture, un plan de relance de 2 milliards d'euros a été décidé.

Le Département du Nord partage cette volonté d'accompagner la dynamique culturelle et patrimoniale du territoire par son soutien aux structures et acteurs culturels. Il contribue aussi à l'attractivité et du développement des territoires par ses propres équipements. Il a ainsi engagé en 2020 la couverture du cryptoportique du Forum Antique de Bavay (9,4 millions d'euros) et l'extension du Musée Matisse (9,2 millions d'euros) avec le soutien de l'Etat.

Le Département a par ailleurs réalisé la rénovation de la Maison Natale de Charles de Gaulle à Lille (à hauteur de 2,7 millions d'euros) chantier intégralement réalisé durant le premier confinement lié à la crise sanitaire au printemps 2020.

Le Département projette le développement et la valorisation des sites culturels et patrimoniaux suivants en 2021 et 2022 :

- L'Abbaye de Vaucelles dans le Cambrésis : travaux de valorisation du site à hauteur de 0,5 million d'euros, qui pourraient être accompagné par l'Etat au titre de la DSID 2021 ;
- La Villa départementale Marguerite Yourcenar dans les Flandres : travaux de valorisation et d'aménagement du site ;
- L'extension du Musée de Flandres à Cassel.

Ces projets seront étudiés par l'Etat, en lien avec la Région Hauts-de-France, dans le cadre de la finalisation du prochain CPACT.



### **Article 10 : Quartiers prioritaires de la politique de la ville**

Le Comité interministériel des villes (CIV), qui s'est tenu le 29 janvier 2021 dans le cadre de l'agenda en faveur de l'égalité des chances, a annoncé 3,3 milliards d'euros supplémentaires pour assurer la relance dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et améliorer la vie de leurs habitants, très touchés par la crise sanitaire et économique. Une priorité a en particulier été donnée à la jeunesse.

Dans les 91 quartiers prioritaires du Nord (13 Contrats de ville), l'État et le Département accompagnent les dynamiques. Ils prévoient de développer des projets, notamment dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). En 2021 et 2022, les projets suivants sont ainsi soutenus :

- Dans le quartier Chasse Royale à Valenciennes : restructuration du collège (avec création d'un internat), sous maîtrise d'ouvrage départementale pour un montant total de 11,5 millions d'euros. L'État s'engage à hauteur de 2,5 millions d'euros au titre de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), mais également au titre de l'appel à projet « Internat de l'excellence », à hauteur de 1,6 million d'euros et de la DSID 2020 (1,2 million d'euros).
- Dans le quartier Concorde à Lille : création de la « Cité des équipements » (intégrant un groupe scolaire de vingt classes, une médiathèque, un centre associatif orienté vers la petite enfance, dont la protection maternelle et infantile). L'État s'engage à hauteur de 9,8 millions d'euros, le Département pour 1,4 million d'euros ;
- Dans le quartier du Nouveau Mons à Mons-en-Barœul : création d'un établissement d'accueil du jeune enfant (« AJE »). L'État s'engage à hauteur de 506 495 euros, le Département pour 54 900 euros ;
- Dans le quartier Pont de Pierre à Maubeuge : opération d'aménagement. L'État s'engage à hauteur de 8,8 millions d'euros, le Département au titre de sa gestion des routes départementales.

Le Département financera les travaux de la nouvelle Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) dans le quartier Moulins à Lille à hauteur de 3,4 millions d'euros, accompagnés par l'État à hauteur de 0,5 million d'euros au titre de la DSID 2021.

### **Article 11 : Insertion**

En cohérence avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département et l'État ont signé une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Ils se sont également engagés avec le Département du Pas-de-Calais sur une convention commune spécifique au territoire de l'ancien bassin minier.

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi permet de :

- Accompagner, dans le respect de leur parcours de vie, les publics les plus vulnérables (enfants familles personnes isolées), en offrant des solutions adaptées par des actions de prévention et en favorisant l'accès aux droits ;
- Prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et mettre en place des maraudes mixtes ayant pour principal but d'aller vers les jeunes en errance, qui ne recourent pas aux services sociaux et échappent de fait à l'ensemble des dispositifs d'inclusion sociale ;
- Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles. Pour garantir à tous un accueil social et familial en généralisant le premier accueil inconditionnel de proximité, le Département du Nord a favorisé les démarches « d'aller vers » par la mise en place d'un accueil inconditionnel global multicanal (téléphonique, physique et numérique). Parallèlement, le Département s'est engagé dans la démarche de référent de parcours ;
- Renforcer l'accompagnement et le premier accueil des allocataires du RSA, notamment en agissant à toutes les étapes du parcours d'accompagnement pour redonner à chacun une perspective d'emploi.



Ainsi une nouvelle stratégie départementale en matière d'insertion a été mise en place, autour de la création de sept Maisons Départementales de l'Insertion et de l'emploi (MDI). Elle garantit :

- L'accueil sous un mois maximum de tout nouvel allocataire du RSA ;
- La mise en place d'un accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi sous forme de coaching (Coach'emploi) ;
- La modernisation du système d'information (traitement des flux, centre d'appel RSA, Nord'emploi) permettant d'accélérer l'accompagnement des personnes (agir plus vite en orientant et en accueillant physiquement sous un mois maximum tous les allocataires du RSA entrant dans le dispositif) et d'optimiser le retour à l'emploi ;
- Le renforcement du partenariat avec Pôle emploi autour d'objectifs communs pour l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA, pour une meilleure complémentarité des accompagnements et pour l'organisation d'actions communes avec Pôle emploi autour du label « Réussir sans attendre » ;
- La bonne communication et l'intensification des contacts entre les allocataires du RSA et les entreprises locales, grâce à la signature de conventions entre le Département et l'antenne locale du Medef.

En outre, à l'échelle cette fois du département, le Service Public de l'Insertion et de l'emploi (SPIE) est expérimenté à travers une première série d'actions. Ces expérimentations ont vocation à être confortées et élargies en 2021 pour offrir un cadre de coopération structurant sur le champ de l'insertion et de l'emploi dans le respect des compétences de chacun en matière d'insertion et d'emploi, en tenant compte, en termes de gouvernance, de l'apport que constitue la constitution, au sein de l'Etat, de la direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité du Nord.

En 2020, ce sont un peu plus de 21 millions d'euros qui ont été consacrés sur la Stratégie pauvreté départementale et au titre du focus « bassin minier », territoire démonstrateur. L'Etat et le Département du Nord s'engagent à poursuivre et développer les engagements pris dans le cadre des négociations en cours sur les avenants 2021 et 2022. Le Département attend un accompagnement financier de l'Etat au moins égal à 2020 pour faire perdurer les actions déjà lancées.

Les montants prévus pour 2021 dans la convention initiale, dont les avenants sont en cours de finalisation, sont les suivants :

- 27,1 millions d'euros répartis à parts égales entre l'Etat et le Département (10,7 millions d'euros pour l'enfance, 16,4 millions d'euros pour l'insertion, le solde pour les actions transverses ou nouvelles) ;
- 1,7 million d'euros sur le focus « RBM » de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté (0,5 million d'euros pour l'Etat, 1,2 million d'euros pour le Département du Nord).

L'Etat et le Département s'engagent à travailler à un avenant au contrat garantissant de poursuivre les financements de la stratégie départementale au-delà de 2021.

En outre, les parties conviennent de s'engager pour donner suite à la motion de déclaration conjointe établie le 4 février dernier entre la province de Flandres Occidentale et le département du Nord pour agir sur les principaux obstacles au retour à l'emploi et rechercher la mise en place d'une gouvernance transfrontalière à l'échelle régionale en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle.

### **Hébergement des personnes en situation de grande précarité**

L'hébergement des personnes en situation de grande précarité, à la charge de l'Etat, est un préalable indispensable à leur insertion. Dans le Nord, 13 000 places d'hébergement sont ouvertes toute l'année. 900 places supplémentaires ont été mobilisées dans le cadre du plan hivernal pour la période 2020-2021 et 300 places dans le cadre du niveau 2 du plan grand froid. Ces nouvelles places ont été réparties dans des centres d'hébergement et des hôtels réquisitionnés.



Au-delà de l'hébergement, l'enjeu est cependant de permettre à moyen terme aux personnes à la rue d'accéder au logement. Pour ce faire, l'État mobilise plusieurs dispositifs :

- L'accompagnement vers le logement géré par des opérateurs agréés ;
- L'intermédiation locative ;
- Les pensions de famille.

A titre d'exemple, en 2020, 860 ménages hébergés ont accédé à un logement social dans le Nord. En parallèle, 352 logements sociaux ont été mobilisés pour permettre à des ménages réfugiés d'emménager.

Les parties s'engagent à poursuivre ce travail en 2021 dans le cadre notamment du Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD).

### **Aide alimentaire**

Les politiques d'insertion incluent également la lutte contre la précarité alimentaire. En ce domaine, l'État agit pour améliorer l'accès de tous à une alimentation saine et équilibrée en mobilisant les politiques de solidarité, de santé, d'alimentation et d'insertion par le logement. Le plan de relance comprend plusieurs mesures exceptionnelles à cet effet :

- Un plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté ;
- Un plan de soutien à l'accès à des produits frais et locaux pour les personnes en situation de précarité ;
- Le financement de tiers-lieux alimentaires à proximité des hôtels mobilisés pour l'hébergement des ménages sans domicile (25 millions d'euros au niveau national). Les résultats de l'appel à projets lancé par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement le 12 janvier dernier seront connus le 23 avril prochain.

Le Département du Nord a quant à lui renforcé et renouvelé son aide pour lutter contre la précarité alimentaire dès le début du confinement à travers :

- Le soutien financier aux associations caritatives, au nombre de 10, devant faire face à une recrudescence des publics en recherche d'aide et de soutien d'urgence, avec une aide de près de 219 000 €. Ce soutien sera renouvelé en 2021 ;
- Le soutien financier à l'initiative des paniers solidaires, permettant d'apporter une aide alimentaire aux familles et de soutenir la filière agricole impactés par la crise sanitaire, par la vente directe de produits locaux dans quelques collèges et une incitation forte à l'approvisionnement local des communes et centres communaux d'action sociale. En lien avec la chambre d'agriculture, sur trois mois, ce sont 1 600 paniers qui ont été vendus.

Le Département s'engage par ailleurs à renouveler l'opération de distribution des paniers alimentaires en 2021, à hauteur de 0,5 million d'euros.

### **Article 12 : Protection de l'enfance**

Le Département du Nord, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'État ont signé en 2020 un contrat tripartite relatif à la prévention et protection de l'enfance.

Différentes opérations permettront d'améliorer les conditions d'accueil des enfants confiés à l'AS dans le cadre du schéma directeur immobilier pour l'adaptation et la rénovation des lieux d'accueil, conclu avec la Banque des Territoires, comprenant notamment en 2021 et 2022 :

- La rénovation de bâtiments dédiés à la protection de l'enfance ;
- La rénovation en 2021 du bâtiment Rosette de Mey à Lille.



La Banque des territoires accompagnera quant à elle l'étude sur la rénovation des bâtiments en faveur de la protection de l'enfance à hauteur de 50 % du besoin de financement dans la limite de 0,5 million d'euros.

Par ailleurs, est mis en place un programme global de rénovations et constructions de bâtiments départementaux de l'« PDSA » (Etablissement Public Départemental pour Soutenir Accompagner Eduquer.) dont ceux de Ronchin, Bauvin, Aulnoye-Aymeries en 2021 et 2022. Le Département sollicitera spécifiquement de la DSID pour la construction à Aulnoye-Aymeries d'une nouvelle Maison de l'enfance et de la famille, dont la gestion est confiée à l'« PDSA ».

Enfin, l'Etat et le Département conviennent de prolonger, poursuivre et intensifier leur coopération en matière de prise en charge des personnes se déclarant mineurs isolés non accompagnés, en :

- partageant régulièrement quant aux conditions de prise en charge de ces publics, y compris pour l'accès anticipé avant la majorité de ces publics à un titre de séjour, pour éviter des ruptures de parcours ;
- maintenant l'accueil en préfecture de ces publics, au-delà des prescriptions nationales, en mobilisant pour ce faire des personnels de préfecture, conformément à la convention conclue le 29 mars dernier ;
- œuvrant, dans le respect de la loi et des prérogatives de l'autorité judiciaire à tous échanges utiles d'information.

1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303051-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 mai 2021

Affiché le 27 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS.

Absent(e)(s) : Bruno FICHEUX, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Aménagement Territorial - Signature d'une convention de partenariat avec l'Association des Maires Ruraux du Nord

Vu le rapport DAT/2021/257

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Association des Maires Ruraux du Nord ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Association des Maires Ruraux du Nord, dans les termes du projet joint au rapport ;
  - d'imputer la dépense correspondante au budget départemental de l'exercice 2021.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 19.

69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303320-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 18 mai 2021

Affiché le 18 mai 2021

Notifié le 18 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS.

Absent(e)(s) : Bruno FICHEUX, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Pacte de relance entre le Département du Nord et la Fédération Française du Bâtiment du Nord-Pas-de-Calais

Vu le rapport DGAST/2021/251

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Pacte de relance entre le Département du Nord et la Fédération Française du Bâtiment du Nord-Pas-de-Calais, dans les termes du projet joint au rapport (annexe 1) ;

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15h24.

69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303358-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 18 mai 2021

Affiché le 18 mai 2021

Notifié le 18 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS.

Absent(e)(s) : Bruno FICHEUX, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Pacte de relance entre le Département du Nord et la Fédération Régionale des Travaux Publics des Hauts-de-France

Vu le rapport DGAST/2021/251

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Pacte de relance entre le Département du Nord et la Fédération Régionale des Travaux Publics des Hauts-de-France, dans les termes du projet joint au rapport (annexe 2).
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15h24.

69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-302754-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 mai 2021

Affiché le 27 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS.

Absent(e)(s) : Bruno FICHEUX, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Rapport d'activité 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Vu le rapport DFCG/2021/168

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'avis en date du 10 juin 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Nord

Vu l'avis en date du 25 novembre 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Nord

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

**DONNE ACTE:**

- de la présentation des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Nord au cours de l'année 2020.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 26.

69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Madame QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision.

Madame FAHEM, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la séance préalablement à la prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303084-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 mai 2021

Affiché le 21 mai 2021

Notifié le 18 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS.

Absent(e)(s) : Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Suite des opérations relatives à la liquidation de la Société Publique Locale (SPL) Ruches d'Entreprises

Vu le rapport DGAST/SG/2021/261

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Finances, ressources humaines, administration

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser le versement d'une somme de 140 000 €, au titre d'avance en compte courant d'associé, auprès de Maître Jérôme THEETTEN, liquidateur de la Société Publique Locale (SPL) des Ruches d'Entreprises ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et à signer toute convention ou document pour la mise en œuvre de cette décision.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 40.

Mesdames LEYS, FILLEUL, MARTIN et ZOUGGAGH ainsi que Messieurs DUSART, HENNO, LEFEBVRE et POIRET sont membres du conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) des Ruches d'Entreprises. En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur DASSONVILLE avait donné pouvoir à Monsieur POIRET. Monsieur POIRET ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Messieurs BRICOUT et SIEGLER (membres du conseil d'administration de la SPL des Ruches d'Entreprises) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur DRIEUX et à Madame LABADENS. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

59 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-302992-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Bruno FICHEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Actualisation des modalités d'attribution du forfait mobilités durables concernant les cycles, élargissement au covoiturage

Vu le rapport DRH/2021/223

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'actualiser les modalités d'attribution du Forfait Mobilités Durables (FMD) aux agents utilisateurs de cycles ainsi qu'aux agents utilisant le covoiturage, dans les conditions décrites au rapport et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) ;
  - de verser le Forfait Mobilités Durables à hauteur de 200 € par an pour tout agent qui remplirait les conditions d'attribution telles que décrites au rapport ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à préciser les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 52.

66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FAHEM.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303050-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

Notifié le 19 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Stratégie du Comité du Détroit

Vu le rapport SEPPT/2021/224

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la stratégie du Comité du Détroit, jointe au rapport ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document pour la mise en œuvre de la stratégie du Comité du Détroit.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 10.

66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Madame FAHEM, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la séance préalablement à la prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

1.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303566-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 1 juin 2021

Affiché le 1 juin 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2021 - Budget Principal

Vu le rapport DFCG/2021/181

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre de la Décision Modificative de crédits n°1 du Budget Principal de l'exercice 2021 ainsi présentés par chapitre :

Chapitre	Dépenses	Recettes
935 Action sociale	1 000 000,00	
937 Aménagement et environnement	100 000,00	
<b>Total mouvements réels</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>0,00</b>
953 Virement à la section d'investissement	-1 100 000,00	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chapitre	Dépenses	Recettes
900 Services généraux	19 250 000,00	
907 Aménagement et environnement	400 000,00	
923 Dettes et autres opérations financières		-11 250 000,00
954 Produits des cessions d'immobilisations		32 000 000,00
<b>Total mouvements réels</b>	<b>19 650 000,00</b>	<b>20 750 000,00</b>
951 Virement de la section de fonctionnement		-1 100 000,00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 650 000,00</b>	<b>19 650 000,00</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2021 ainsi modifié ;
- d'approuver les modifications d'autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) telles que présentées en annexe du rapport (annexe 2) et en annexe de la maquette budgétaire (annexe 1).

*(sachant que le tableau et les annexes à la délibération sont libellés en euros)*

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 46.

64 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Vote intervenu à 15 h 51.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 5

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	28 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Total des suffrages exprimés :	49
Majorité des suffrages exprimés :	25
Pour :	49 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

## **ANNEXE 2 : ETAT AP - AE - DM1 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

### **AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES DM1 2021**

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BP 2021	2 997 000 835,99
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	20 743 733,98
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
SOUS-TOTAL	3 017 744 569,97
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	-33 923 117,99
TOTAL GENERAL AP EN COURS	2 983 821 451,98

### **AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES DM1 2021**

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT BP 2021	792 115 763,70
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	-4 044 200,00
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
SOUS-TOTAL	788 071 563,70
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	-76 056 779,36
TOTAL GENERAL AE EN COURS	712 014 784,34

## CLOTURE ENVELOPPES PLURIANNUELLES DM1 2021

### AE      Fonctionnement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Total
11003E05	11003 - 2016 - AE - D - Rep 2016 Subv Prévention et Accompagnement à la parentalité	2 053 686,31
11004E02	11004 - 2017 - AE - D - Sub Prévention et Autonomie	3 485 000,00
11005E02	11005 - 2017 - AE - D - Subv Projet pour l'enfant	752 855,38
11005E03	11005 - 2016 - AE - D - Rep < 2016 Sub Projet pour l'enfant	364 475,73
15001E04	15001 - 2016 - AE - D - Rep 2016 Serv PMI et planification familiale	1 287 233,91
15001E06	15001 - 2017 - AE - D - Rep 2016 Serv PMI et planification f	253 892,67
16006E10	16006 - 2019 - AE - D - Subv Sport pour les collégiens	0,00
21003E04	21003 - 2016 - AE - D - Rep 2016 Serv Préservation du patrimoine et projets de développement locaux	6 753 825,22
21003E13	21003 - 2019 - AE - D - Serv Préservation du patrimoine	0,00
21005E09	21005 - 2016 - AE - D - Rep < 2016 Serv Réseau de transport	51 111 190,26
23002E09	23002 - 2017 - AE - D - Env Subv Attractivité touristique	6 034 000,00
23003E14	23003 - 2019 - AE - D - Subv Développement et aménagement ru	194 103,87
23008E09	23008 - 2016 - AE - D - Rep < 2016 Serv Maison du tourisme	2 261 573,70
24001E14	24001 - 2016 - AE - D - Rep 2016 Serv Musées	262 033,40
31002E04	31002 - 2016 - AE - D - Rep 2016 Serv Fiscalité et péréquati	256 020,33
31004E09	31004 - 2016 - AE - D - Rep < 2016 Serv Ingénierie financier	360,00
34001E09	34001 - 2016 - AE - D - Rep < 2016 Serv Systèmes d'information et e-administration	986 528,58
	<b>Total</b>	<b>76 056 779,36</b>

### AP      Investissement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Total
13004E11	13004 - 2019 - AP - D - Subv Subventions au titre des person	7 888 303,00
13004E12	13004 - 2016 - AP - D - Rep < 2016 Subv Subventions au titre des personnes âgées	928 883,83
13004E13	13004 - 2020 - AP - D - Subv Subventions au titre des person	14 716 051,98
14003E02	14003 - 2017 - AP - D - Fonctionnement de la MDPH	867 089,59
14005E04	14005 - 2018 - AP - D - Subv Habitat inclusif PH	237 738,25
14005E08	14005 - 2020 - AP - D - Subv Subventions au titre des person	5 209 793,00
15001E08	15001 - 2016 - AP - D - Rep 2016 Subv PMI et planification familiale	14 445,68
16008E07	16008 - 2019 - AP - D - Env Subv Propreté des collèges	810 000,00
23001E06	23001 - 2016 - AP - D - Rep 2016 Gen Aide à la création d'activité, soutien à l'innovation	112 409,17
23001E12	23001 - 2016 - AP - D - Rep < 2016 Subv Aide à la création d'activité, soutien à l'innovation	74 827,48
23003E11	23003 - 2016 - AP - D - Rep < 2016 MO Développement et aménagement rural	298 293,37
23004E11	23004 - 2016 - AP - D - Rep < 2016 MO Environnement	377 098,27
23008E02	23008 - 2018 - AP - D - Gen Maison du tourisme	0,00
23008E11	23008 - 2016 - AP - D - Rep < 2016 MO Maison du tourisme	77 884,84
24001E16	24001 - 2016 - AP - D - Rep < 2016 MO Musées	765 713,90
25002E08	25002 - 2019 - AP - D - Env. subv Ingénierie territoriale	59 643,28
25005E02	25005 - 2019 - AP - D - Gen Voirie	0,00
25005E06	25005 - 2016 - AP - D - Rep 2016 Gen Voirie	933 906,98
25005E10	25005 - 2016 - AP - D - Rep < 2016 Gen Voirie	530 052,17
34001E10	34001 - 2016 - AP - D - Rep < 2016 Gen Systèmes d'information et e-administration	20 983,20
	<b>Total</b>	<b>33 923 117,99</b>

1.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303288-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

Notifié le 17 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Participation du Département du Nord aux opérations de clôture du fonds régional dénommé "Fonds COVID Relance Hauts-de-France"

Vu le rapport DFCG/2021/189

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Finances, ressources humaines, administration

générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la participation du Département du Nord aux opérations de clôture par la Région Hauts-de-France, du fonds régional dénommé « Fonds Relance Covid Hauts-De-France », d'un montant de 118 100 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France, relative à la clôture du fonds Relance COVID Hauts-de-France, dans les termes du projet joint au rapport.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 51.

Madame BOISSEAUX (Conseillère régionale des Hauts-de-France) avait donné pouvoir à Monsieur DRIEUX. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

64 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient donc porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame STANIEC-WAVRANT et Monsieur VERFAILLIE (jusqu'alors représenté par Monsieur POIRET).

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

1.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303286-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s): Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Maintien de la majoration de la rémunération des apprenti(e)s

Vu le rapport DRH/2021/198

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser le recrutement de 150 apprenti(e)s en septembre 2021 ;
  - d'approuver une majoration de 10 points pour la rémunération des apprenti(e)s préparant un diplôme de niveau IV (Baccalauréat, Brevet d'Etudes Professionnelles et Certificat d'Aptitude Professionnelle) ;
  - d'approuver une majoration de 20 points pour la rémunération des apprenti(e)s préparant un diplôme de niveau I (Bac + 5 et Bac + 8), II (Bac + 3 et Bac + 4) ou III (Bac + 2).
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 56.

67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur FICHEUX.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

1.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303285-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale et médicale

Vu le rapport DRH/2021/196

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les modalités du dispositif boursier en faveur des élèves assistants de service social, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants, d'infirmiers spécialisation puériculture, de médecins dans les conditions inscrites au rapport ;
  - de fixer le nombre de boursiers à la rentrée 2021 à hauteur de 64 élèves dans le secteur du médico-social et de 5 pour les élèves en médecine ;
  - de maintenir le montant annuel de la bourse à hauteur de 4 207,60 €, versé en 5 mensualités de 841,52 € pour les élèves assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers ;
  - d'octroyer une bourse à hauteur de 7 200 € pour les élèves en médecine versée en 5 mensualités ;
  - d'imputer le coût de ce dispositif, estimé à 235 000 € pour les élèves du secteur médico-social, et 20 000 € pour les élèves en médecine, sur le budget des Ressources Humaines.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 59.

68 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Monsieur GODEFROY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la séance préalablement à la prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

1.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303304-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Marc GODEFROY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

Vu le rapport DRH/2021/218

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales

**DECIDE à la majorité:**

- de compléter la délibération DRH/2020/118 susmentionnée dans le rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement d'agents contractuels pour les 61 postes détaillés selon les listes ci-jointes (annexe 1), lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible ;
- de créer un emploi non permanent de catégorie A de chargé(e) de gestion foncière/immobilière selon les conditions décrites dans l'annexe 2 du rapport, dans le cadre d'un contrat de projet, tel que défini à l'article 17 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 ;
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur un contrat de projet dans les conditions définies dans le rapport.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 02.

67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Monsieur GOSSET, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la séance préalablement au vote.

Vote intervenu à 16 h 10.

Au moment du vote, 66 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 4

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 78 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	1 (Madame MASQUELIER, non inscrite)
Total des suffrages exprimés :	77
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	49 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	28 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-302999-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 mai 2021

Affiché le 28 mai 2021

Notifié le 20 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Soraya FAHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Convention entre le Département du Nord et l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) fixant les modalités de l'expérimentation relative au crédit d'impôt contemporain appliqué aux services d'aide à la personne.

Vu le rapport DA/2021/216

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse  
Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale et le Département du Nord fixant les modalités de l'expérimentation relative au crédit d'impôt contemporain appliqué aux services d'aide à la personne, dans les termes du projet joint au rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 15.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

2.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303145-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 mai 2021

Affiché le 28 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Soraya FAHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Signature d'un accord de partenariat dans le cadre du plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé (offres de soin et de prévention), en faveur des publics et territoires du Département du Nord.

Vu le rapport DIPLE/2021/226

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, dans le cadre d'un plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé en faveur des publics et territoires prioritaires du Département du Nord, l'accord de partenariat entre le Département du Nord et l'Agence Régionale de Santé, la Banque des Territoires, l'Union Régionale des praticiens libéraux – Médecins libéraux, la Région Hauts-de-France, l'Unité de Formation et Recherche des Sciences de la Santé et du Sport (UFR3S) ainsi que les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) du Hainaut, de Lille Douai et des Flandres, dans les termes du projet annexé au rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 31.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

2.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303040-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 mai 2021

Affiché le 28 mai 2021

Notifié le 25 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Soraya FAHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Adhésion du Département du Nord au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Santé numérique Hauts-de-France et au Groupement de Coopération Sanitaire Achat Mutualisé d'Equipements Informatiques et de Technologies de l'Information et de la Communication (GCS AMEITIC).

Vu le rapport DGASOL/2021/30

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse  
Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Santé numérique Hauts-de-France, pour un montant de cotisation à hauteur de 100 € ;
- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord au Groupement de Coopération Sanitaire Achat Mutualisé d'Equipements Informatiques et de Technologies de l'Information et de la Communication (GCS AMEITIC), pour un montant de cotisation à hauteur de 500 € ;
- d'autoriser le versement des cotisations correspondantes, au titre de l'année 2021, pour un montant total de 600 €.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 34.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

2.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303239-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 mai 2021

Affiché le 28 mai 2021

Notifié le 17 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Soraya FAHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2021.

Vu le rapport DGASOL/2021/214

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille,

prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse  
Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,  
Vu l'amendement ci-annexé,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la poursuite des actions pour 2021 de la Stratégie du Département du Nord et de celle du Bassin minier en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, telle qu'elle est déclinée dans les Conventions d'appui, jointes au rapport;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants financiers au titre de 2021, à hauteur de 12 823 699 € pour la Stratégie départementale et 500 000 € pour la Stratégie Bassin minier, dans les termes des projets joints au rapport;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un Service public de l'insertion 2020-2022, pour un montant total de 250 000 €, dans les termes du projet joint en annexe 7 dans sa version jointe à l'amendement ;
  - de contribuer à la réalisation de ces engagements dans le cadre des compétences de droit commun du Département du Nord ;
  - de participer à la gouvernance et au portage commun de cette démarche stratégique.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 53.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Vote intervenu à 16 h 57.

Au moment du vote, 65 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	12
Absents sans procuration :	5
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	77 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	27	(Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Total des suffrages exprimés :	50	
Majorité des suffrages exprimés :	26	
Pour :	50	(Groupe Union Pour le Nord – Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0	

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**REUNION DU 17 MAI 2021**

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DGASOL/2021/214 -**  
**Dossier 2.4**

**OBJET : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2021**

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'amendement proposé a pour objectif l'ajout de l'avenant n°1 à la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion 2020-2022.

Il convient également de faire un correctif dans le 3<sup>e</sup> alinéa des propositions de décision en raison d'une erreur de date.

**DISPOSITIF**

L'annexe 7 du rapport est remplacée par l'annexe 7 jointe au présent amendement.

L'alinéa de proposition de décision est modifié comme suit :

« - de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion 2020-2022, pour un montant total de 250 000 €, dans les termes du projet joint en annexe 7 ».

Le changement de l'annexe ne change en rien les montants proposés dans le rapport y compris dans les propositions de décisions.

**Jean-René LECERF**  
**Président du Département du Nord**

2.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303230-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 mai 2021

Affiché le 28 mai 2021

Notifié le 21 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Soraya FAHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Attribution de participations financières à l'association "Tous Tes Possibles" pour la mise en oeuvre de son action "Aller vers les plus fragiles" et au MEDEF Lille métropole pour son action "club des entreprises inclusives".

Vu le rapport DIPLE/2021/269

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille,

**DECIDE à la majorité:**

I – Concernant l'attribution de participations financières à l'association « Tous Tes Possibles » pour la mise en œuvre de son action « Aller vers les plus fragiles » :

- d'attribuer une subvention de 176 200 €, pour 2021, à l'association « Tous tes possibles », au titre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, pour la mise en œuvre du dispositif « Aller vers les plus fragiles » ;
- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, dans les termes du projet joint au rapport en annexe 1.

II – Concernant l'attribution de participations financières au MEDEF Lille métropole pour son action « club des entreprises inclusives » :

- d'attribuer une subvention de 70 000 €, pour 2021, au MEDEF Lille Métropole, au titre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, afin de créer et développer le dispositif « club des entreprises inclusives » ;
- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, dans les termes du projet joint au rapport en annexe 2.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 57.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur SIEGLER jusqu'alors représenté par Madame LABADENS.

Vote intervenu à 17 h 06.

Au moment du vote, 66 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	11
Absents sans procuration :	5
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	77 (y compris les votants par procuration)

**Résultat des votes :**

I – Concernant l’attribution de participations financières à l’association « Tous Tes Possibles » pour la mise en œuvre de son action « Aller vers les plus fragiles » :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	77
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	67 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	10 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

II – Concernant l’attribution de participations financières au MEDEF Lille métropole pour son action « club des entreprises inclusives » :

Abstentions :	18 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Madame MASQUELIER, non inscrite)
Total des suffrages exprimés :	59
Majorité des suffrages exprimés :	30
Pour :	49 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	10 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

2.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303204-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 mai 2021

Affiché le 28 mai 2021

Notifié le 17 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Soraya FAHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance - Bilan d'exécution pour l'année 2020 et avenant financier pour l'année 2021.

Vu le rapport DGASOL/2021/215

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant financier 2021 au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, entre l'Etat, l'Agence Régionale de Santé et le Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe 6 du rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 06.

66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 11.

Au moment du vote, 66 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	11
Absents sans procuration :	5
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	77 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	28 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés – Madame MASQUELIER, non inscrite)
Total des suffrages exprimés :	49
Majorité des suffrages exprimés :	25
Pour :	49 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

2.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303311-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 28 mai 2021

Affiché le 28 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s): Soraya FAHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Compensation des pertes d'activité des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) liées à la crise sanitaire.

Vu le rapport DA/2021/272

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020,  
Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à engager avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), le travail d'analyse des éléments permettant de déterminer les montants de compensation individualisée en s'appuyant sur le décret du 2 avril 2021. Les montants ainsi fixés feront l'objet d'une délibération au cours du second semestre 2021 et couvriront la période indiquée dans le décret.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 21.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

3.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-302748-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Soraya FAHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Evolution des tarifs 2022 de la demi-pension des collèges publics

Vu le rapport DE/2021/163

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

## **DECIDE à l'unanimité:**

- en ce qui concerne l'évolution des tarifs des repas résultant de l'inflation :
  - d'autoriser les collèges assurant le service des repas en gestion directe ou accueillis dans un autre collège, dont le tarif actuel est inférieur à 2,87 € (hors augmentation liée à l'approvisionnement local), à appliquer pour l'année civile 2022, une augmentation des tarifs des repas à hauteur de 0,8 % maximum du tarif pratiqué en 2021, conformément au taux d'inflation prévu (soit + 0,02 €) ;
  - de plafonner les tarifs ainsi modifiés à 2,87 € (hors augmentation au titre de l'approvisionnement local) et conformément au tarif départemental moyen du repas, à 2,97 € pour les collèges engagés dans la démarche d'approvisionnement local.
- en ce qui concerne l'évolution des tarifs des repas visant à favoriser l'approvisionnement local, conformément aux dispositions fixées par la délibération n° DE/2016/181 du 13/06/2016 :
  - d'autoriser une augmentation complémentaire au titre de l'approvisionnement local jusqu'à 0,10 €, lorsque le collège s'engage en 2022 à effectuer au moins 25 % d'achats de proximité, et de renouveler cette augmentation pour les collèges ayant déjà augmenté leur tarif au titre de l'approvisionnement local les années précédentes, dans la limite globale de 0,10 € cumulés, sans dépasser le tarif moyen augmenté de 0,10 €, soit 2,97 € ;
  - de demander aux collèges de transmettre au plus tard le 31 mars 2023 au Département, un bilan détaillé validé par leur Conseil d'Administration (financier, par familles de produits), sur les dépenses engagées en approvisionnement local ;
  - de donner délégation à la Commission permanente pour fixer les tarifs de restauration au regard des propositions transmises par les établissements pour l'année civile 2022.
- en ce qui concerne le RCFDH :
  - de fixer le taux de Reversement de la Contribution des Familles aux Dépenses d'Hébergement (RCFDH) :
    - à 22,5 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), lorsque la fabrication des repas est assurée par le collège ;
    - à 10 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), lorsque celui-ci n'assure pas lui-même la fabrication.
- en ce qui concerne le FCSH :
  - de fixer à 0,75 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), la cotisation prélevée sur les établissements pour le Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) ;
  - de destiner le FCSH à couvrir un déficit accidentel du service d'hébergement ou toute difficulté d'organisation de la restauration à laquelle un collège ne peut pas faire face, sur présentation d'un rapport détaillé du collège permettant d'apprécier la nature et l'opportunité de la demande ;
  - de prendre en charge les dépenses de transport d'élèves et de repas sur le budget départemental, Opération 16001OP002 « Aide à la demi-pension », article 9328 – Nature comptable 6514.

- en ce qui concerne le tarif repas du collège Albert Debeyre à Marquette-lez-Lille pour l'année 2021 :
  - de fixer pour l'année 2021 le tarif des repas des collégiens proposé par le Conseil d'Administration du collège Albert Debeyre à Marquette-lez-Lille à 2,85 € ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de toutes ces dispositions.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 11.

66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

3.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303126-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 1 juin 2021

Affiché le 1 juin 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Soraya FAHEM, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Logements de fonction : Actualisation de la répartition des logements de fonction par emploi et simplification des arrêtés de concession et conventions d'occupation

Vu le rapport DE/2021/164

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la nouvelle répartition par emploi des logements de fonction pour Nécessité Absolue de Service (NAS) conformément à l'annexe 1 jointe au rapport, proposée en modification par les collègues concernés ;
  - d'approuver les modèles ou actes types de concession ou de convention délivrés par le Département du Nord (jointes au rapport en annexes 2, 3 et 4), pour l'occupation des logements de fonction des collègues ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 13.

66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs GODEFROY et GOSSET.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303000-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s): Soraya FAHEM, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Valorisation des documents issus du désherbage des collections de la Médiathèque départementale du Nord.

Vu le rapport DSC/2021/45

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser la mise en vente de certains produits issus du désherbage à l'occasion d'opérations dites « Braderie de la Médiathèque départementale du Nord » ;
  - d'adopter le règlement de vente des produits issus des opérations de désherbage, joint au rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 18.

68 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

3.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-302993-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s): Soraya FAHEM, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Autorisation de signature du Contrat de Rayonnement Touristique de l'Avesnois et de la Thiérache.

Vu le rapport DAT/2021/253

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver le Contrat de Rayonnement Touristique de l'Avesnois et de la Thiérache entre la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, le Département de l'Aisne et les 8 intercommunalités concernées, dans les termes du projet joint en annexe ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer le dit-contrat et tous les actes afférents.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 22.

68 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

3.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303083-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Soraya FAHEM, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Renonciation à la récupération des quotes-parts des surcompensations relatives aux obligations de service public versées par le Département à la SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix sur la durée du premier contrat d'exploitation 2012-2017 et au titre de l'année 2020.

Vu le rapport DSC/2021/263

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

**DECIDE à l'unanimité:**

- de renoncer à la récupération des quotes-parts, pour un montant total évalué à 132 408,50 €, des créances publiques relatives aux obligations de service public versées par le Département à la Société Publique Locale de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix, sur la durée du premier contrat d'exploitation et au titre de l'année 2020.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 26.

Madame ZOUGGAGH et Monsieur FICHEUX sont membres du Conseil d'administration de la Société Publique Locale de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix. Madame ARLABOSSE est membre de l'assemblée générale de cette SPL. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame BORIE avait donné pouvoir à Madame ARLABOSSE. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur CABAYE (membre de la commission de contrôle analogue de la SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix) avait donné pouvoir à Monsieur DETAVERNIER. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

65 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-302995-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 mai 2021

Affiché le 21 mai 2021

Notifié le 18 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Soraya FAHEM, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Mise en place d'un nouveau partenariat avec l'association "A la rencontre de nos fermes" pour la poursuite des opérations de soutien aux producteurs locaux en difficulté et d'aides alimentaires.

Vu le rapport DRE/2021/248

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'association « A la rencontre de nos fermes », dont le projet est joint au rapport, pour la mise en œuvre d'une opération de soutien aux producteurs locaux en difficulté et d'aides alimentaires à destination des familles et des jeunes en grande précarité ;
  - d'approuver les modalités d'intervention et les moyens à mobiliser, soit 500 000 € sur l'opération 23003OP003, enveloppe 23003E15 du budget départemental 2021.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 28.

Monsieur VALOIS est membre de l'association « A la rencontre de nos fermes ». En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

67 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303038-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

Notifié le 25 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Convention tripartite avec le centre pénitentiaire de Maubeuge, le SPIP et le Département du Nord permettant des étapes exceptionnelles du Camion bleu de l'Avesnois - France Services au sein du centre pénitentiaire durant l'année 2021

Vu le rapport SEPPT/2021/194

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe au rapport, entre le Département du Nord, le centre pénitentiaire de Maubeuge et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), afin de permettre au Camion bleu de l'Avesnois - France Services d'effectuer des étapes exceptionnelles au sein du centre pénitentiaire durant l'année 2021 ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 30.

68 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FAHEM.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

5.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-302996-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

Notifié le 1 juin 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Inscription du nouveau tracé du chemin de Grande Randonnée de Pays du Bassin Minier de Aubry-du-Hainaut à Bruay-sur-l'Escaut.

Vu le rapport DRE/2021/175

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver l'inscription du nouveau tracé du chemin de Grande Randonnée du Pays du Bassin Minier (GRPBM) de Aubry-du-Hainaut à Bruay-sur-l'Escaut, tel que défini dans le rapport et ses annexes, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 37.

69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

5.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303284-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Mise en œuvre d'un programme départemental de plantations de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental sur les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

Vu le rapport DRE/2021/264

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'adopter le programme expérimental de plantation de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental sur les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai, tel que défini dans le rapport ;
  - d'approuver les modalités d'intervention et les moyens à mobiliser sur l'opération 23004OP002, soit 400 000 € en investissement et 100 000 € en fonctionnement ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents correspondants à ce programme.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 38.

69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Madame BRIDOUX, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

5.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303291-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Nouvelle charte de l'Ecole rurale dans le département du Nord 2021- 2024.

Vu le rapport DRE/2021/267

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans

les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle charte de l'Ecole rurale dans le département du Nord 2021-2024, entre le Département du Nord, l'Etat, l'Education nationale, l'Association des Maires du Nord et l'Association des Maires Ruraux du Nord, dans les termes du projet joint au rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 50.

68 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

5.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303289-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 20 mai 2021

Affiché le 20 mai 2021

Notifié le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Accord de principe sur la constitution d'une Société Anonyme de Coordination (SAC) entre Partenord Habitat et Vilogia.

Vu le rapport DAT/2021/115

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à la majorité:**

- d'approuver le principe de la constitution d'une Société Anonyme de Coordination (SAC), entre Partenord Habitat et Vilogia SA, dans les conditions définies dans le rapport ;
- d'approuver le Pacte d'actionnaires, les statuts et le projet d'entreprise de la future SAC constituée entre Partenord Habitat et Vilogia SA (annexes 3, 4 et 5) ;
- d'autoriser Partenord Habitat à souscrire 18 500 actions d'une valeur nominale d'un euro (1 €) de la future Société Anonyme de Coordination, selon les principes définis par le Pacte d'actionnaires susmentionné ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ces décisions.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 56.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat.

Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT, ainsi que Messieurs SIEGLER et HIRAUX sont membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat.

Madame TONNERRE est membre du conseil d'administration de Vilogia.

Monsieur PLOUY est salarié de Vilogia.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame BORIE avait donné pouvoir à Madame ARLABOSSE. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

60 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Madame VANPEENE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur VALOIS.

Vote intervenu à 18 h 38.

Au moment du vote, 59 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 4

N'ont pas pris part au vote : 8 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 70 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	70
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	42 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	28 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER, non inscrite)

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

5.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303290-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Politique de l'Habitat et du Logement : approbation du nouveau Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2021-2027.

Vu le rapport DAT/2021/131

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver le nouveau Plan Départemental de l'Habitat du Nord « construire l'habitat durable et solidaire de demain », révisé pour la période 2021 – 2027, joint au rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à cosigner ledit plan avec Monsieur le Préfet de la Région des Hauts-de-France.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 41.

67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Vote intervenu à 19 h 00.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 3

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions : 10 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Total des suffrages exprimés : 69

Majorité des suffrages exprimés : 35

Pour : 69 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Madame MASQUELIER, non inscrite)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

6.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20210517-303161-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 31 mai 2021

Affiché le 31 mai 2021

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021  
SEANCE DU 17 MAI 2021**

**Suite à la convocation en date du 30 avril 2021**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Fabrice ZAREMBA.

**OBJET** : Adhésion au syndicat mixte ouvert pour la gestion du Parc Animalier de Maubeuge

Vu le rapport DAT/2021/260

Vu l'avis en date du 10 mai 2021 de la Commission Aménagement du territoire, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020

### **DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord au syndicat mixte pour l'exploitation du Parc animalier de Maubeuge ;
  - d'approuver les statuts du syndicat mixte, dans les termes du projet joint au rapport ;
  - d'autoriser le versement d'une contribution annuelle de fonctionnement au syndicat mixte pour l'exploitation du Parc animalier de Maubeuge d'un montant de 150 000 € pour l'année 2021 ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à cette adhésion.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 00.

Monsieur DECAGNY est Maire de Maubeuge et Vice-Président de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

Monsieur BAUDOUX est Vice-Président de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame BOISSEAUX (Conseillère régionale des Hauts-de-France) avait donné pouvoir à Monsieur DRIEUX. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

65 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté :

**A Lille**

**Hôtel du Département**

51 rue Gustave Delory

**Les Arcuriales**

45 rue de Tournai (Batiment C)

- Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
- Service Assemblées et Contrôle de la Légalité (1<sup>er</sup> étage)

**Dans d'autres lieux sur le territoire départemental**

- Maison de Service au Public à Hondschoote - 1 rue de Cassel
- Maison de Service au Public à Le Cateau-Cambrésis - 13 place du Commandant Richez

**Sur le site internet du Conseil Départemental du Nord**

- [www.lenord.fr](http://www.lenord.fr)



---

**RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :**  
**Monsieur Régis RICHARD**  
**Directeur Adjoint**  
**Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public**  
**Les Arcuriales - 59800 LILLE**  
**☎ 03.59.73.83.10**

**Préparation : Service Assemblées et Contrôle de la Légalité**  
**☎ 03.59.73.85.16**

**Achévé d'imprimer le 10/09/2021**  
**Imprimé à l'Hôtel du Département**  
**59047 Lille Cedex**

---

**ISSN 0764 - 8146 - Dépôt Légal**